

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIERE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ETAT. — SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1886

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour l'Asile public d'aliénés d'Armentières; tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté en date du 19 avril 1884, par lequel le Conseil de Préfecture du département du Nord l'a condamné à payer au sieur Debosque-Bonte, entrepreneur, une somme de 46 034 fr. 24 avec intérêts et a rejeté sa demande en garantie contre le sieur Cordonnier, architecte;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII,

Considérant que pour demander l'annulation de l'arrêté attaqué, l'asile d'aliénés d'Armentières soutient que le décompte de l'entrepreneur, d'ailleurs exagéré, dépasserait de 80 842 francs le total des crédits y affectés; que cet excédent de dépenses résultant de travaux inutiles et irrégulièrement ordonnés devrait demeurer à la charge de l'entrepreneur ou du moins de l'architecte, qui pour faire face à ces augmentations de dépenses aurait détourné certains crédits de leur affectation spéciale et disposé sans droit du montant du rabais d'adjudication;

Sur les conclusions prises contre l'entrepreneur,

Considérant qu'aux termes de l'article 19 du cahier des charges des travaux publics, dans le département du Nord, il devait exécuter ponctuellement tout ce que l'architecte lui commandait pour l'exécution de l'entreprise et se conformer pendant le cours des travaux aux changements ordonnés par écrit sous la responsabilité de l'architecte pour motifs de convenance, d'utilité et d'économie, qu'il résulte de l'instruction que les travaux non prévus au devis, exécutés par le sieur Debosque-Bonte étaient de ceux que, d'après l'article présenté, il pouvait faire sur l'ordre de l'architecte sans engager sa responsabilité personnelle, que d'ailleurs il n'est justifié ni d'exagération dans le décompte ni de faute dans l'exécution des travaux dont l'entrepreneur offre de réparer les quelques malfaçons relevées;

Que dans ces circonstances c'est avec raison que le Conseil de Préfecture a condamné l'Asile à payer au sieur Debosque-Bonte, pour solde de son entreprise, la somme de 46 030 fr. 24;

Sur le point de départ des intérêts de cette somme,

Considérant qu'il résulte de l'instruction qu'en raison des difficultés mal à propos soulevées par l'Administration de l'Asile il n'a pu être procédé à la réception définitive des travaux qui aux termes de l'article 24 des clauses et conditions générales du département du Nord, devait avoir lieu un an après la réception provisoire effectuée au mois de juin 1880 et que dans ces circonstances et alors que dès le 27 novembre 1880 le sieur Debosque-Bonte a été autorisé à retirer son cautionnement, c'est avec raison que le Conseil de Préfecture a décidé que les intérêts des sommes dues à l'entrepreneur devaient courir à son profit du 30 juin 1881, date à laquelle aurait dû avoir lieu la réception définitive;

Sur les intérêts des intérêts,

Considérant que le sieur Debosque-Bonte a demandé les intérêts des intérêts par ses mémoires enregistrés au Conseil d'État, les 13 août 1885 et 3 avril 1886; qu'à la première de ces dates il lui était dû plus d'une année d'intérêts et qu'il y a lieu de faire droit à cette demande tout en rejetant la seconde demande formée moins d'un an après la première;

Sur le recours incident de l'entrepreneur à l'allocation supplémentaire d'une somme de 1926 francs, pour fourniture d'outil à l'Asile;

Considérant que par l'article 20 des conditions de l'entreprise l'administration de l'Asile s'était réservé le droit de faire exécuter par ses pensionnaires différents travaux; qu'il n'est pas contesté qu'à cet effet certains outils aient été fournis par l'entrepreneur; que cette fourniture doit donc être considérée comme un accessoire de son marché et que par suite, c'est à tort que le Conseil de Préfecture s'est déclaré incompétent pour connaître de cette réclamation;

Considérant que l'Asile n'établit pas que la somme de 1925 fr. 46 admise en compte par l'architecte pour cette cause soit exagérée; qu'il y a lieu dès lors d'augmenter de cette somme le solde de l'entreprise que l'Asile a été condamné à payer au sieur Debosque-Bonte;

En ce qui concerne la demande en garantie contre l'architecte,

Considérant que, par délibération du 13 septembre 1877, la commission de surveillance de l'Asile d'aliénés d'Armentières avait adopté l'ensemble des plans et devis proposés pour la reconstruction de la seconde partie de cet établissement et avait ouvert pour cet objet un crédit unique de 500 000 francs sans affectation spéciale à chacun des édifices projetés, que l'affiche annonçant l'adjudication, tout en énumérant sous huit articles différents, les constructions à exécuter, n'indiquait une évaluation de dépense de 443 000 francs que pour l'ensemble de l'entreprise; et que par suite de devis approuvés ultérieurement le total des crédits ouverts fut porté à 540 282 francs;

Considérant que l'entrepreneur ayant offert un rabais de 5,60 pour 100, la somme réellement disponible se trouvait ramenée à 510 027 francs alors que le montant du décompte s'élève à 537 197 francs;

Que si cet excédent de dépense de 27 170 francs sur les prévisions du devis provient de travaux supplémentaires qui n'ont pas été régulièrement approuvés, il y a lieu de tenir compte d'une part de ce qu'ils n'ont été commandés qu'en vue d'une meilleure exécution des ouvrages, d'autre part de ce que d'après l'article 16 des clauses et conditions générales, l'Architecte avait la faculté de les ordonner jusqu'à concurrence du trentième du montant de l'adjudication, ce qui réduit à une somme relativement minime la dépense pour laquelle il était tenu d'établir un devis supplémentaire et qu'il a eu le tort d'engager sans autorisation;

Considérant que l'imputation sur les crédits de la deuxième partie de l'entreprise d'une somme de 10 000 francs payée pour des murs de clôture entièrement exécutés, tout en constituant une irrégularité, n'est pas de nature, dans les conditions particulières où elles s'est produite, à justifier un recours contre l'Architecte;

Que dans ces circonstances c'est à bon droit que le Conseil de Préfecture a rejeté sans expertise préalable la demande en garantie formée par l'Asile public d'Armentières contre le sieur Cordonnier;

Décide :

Article premier. — Le pourvoi de l'Asile public d'Armentières est rejeté;

Art. 2. — L'arrêté du Conseil de Préfecture est réformé dans celle de ses dispositions par laquelle il s'est déclaré incompétent pour connaître de la demande en paiement d'une somme de 1 926 fr. 46, formée par l'entrepreneur pour fourniture d'outils;

Art. 3. — L'Asile payera au sieur Debosque-Bonte, outre les sommes allouées par le Conseil de Préfecture, celle de 1926 fr. 46.

Art. 4. — Le sieur Debosque-Bonte aura droit aux intérêts des intérêts à compter du 13 août 1885.

Art. 5. — Les dépenses seront supportées par l'Asile d'Armentières;

Art. 6. — Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre de l'intérieur.



CONCOURS

ÉRECTION D'UN MONUMENT AUX GIRONDINS SURMONTÉ
D'UNE STATUE DE LA RÉPUBLIQUE

Article premier. — Un concours est ouvert entre tous les artistes français, pour l'érection, à Bordeaux, d'un monument aux Girondins, surmonté d'une statue de la République.

Ce monument sera placé au centre des allées de Tourny. Le plan des allées de Tourny, avec indication des dimensions de la place et de la hauteur des maisons, sera mis à la disposition des concurrents.

Art. 2. — Les artistes ne sont soumis, pour la disposition du monument, à aucun plan imposé; ils restent libres de composer l'ensemble du monument comme ils l'entendent.

Art. 3. — Le choix des matériaux est laissé aux auteurs des projets; des matières différentes pourront être employées concurremment.

Art. 4. — La dépense totale du monument ne devra pas excéder 200000 francs.

DES CONDITIONS DU CONCOURS

Art. 5. — Les concurrents seront tenus de produire :

- 1° Le plan d'ensemble à l'échelle d'au moins 0^m,025, et l'élévation à l'échelle d'au moins 0^m,05 par mètre;
- 2° Un devis estimatif sommaire des dépenses;
- 3° Une maquette au 1/20.

Art. 6. — Les plans et devis devront être déposés à la Mairie de Bordeaux, division des Beaux-Arts, le 2 janvier 1888, avant quatre heures du soir.

Ils ne devront pas être signés et porteront simplement une épigraphe qui sera reproduite dans un pli cacheté adressé à M. le maire de Bordeaux, avec la mention : « Projet de concours pour l'érection à Bordeaux d'un monument à la mémoire des Girondins. »

Ce pli contiendra :

- (A) Les nom, prénoms et adresse de l'auteur;
- (B) La déclaration que le projet est inédit et son œuvre exclusivement personnelle. (Un récépissé sera remis aux concurrents.)

Tout concurrent qui se ferait connaître avant le jugement comme auteur de l'un des projets serait mis hors concours.

DU JUGEMENT

Art. 7. — Le jugement sera rendu dans le cours de l'exposition publique qui commencera le 5 janvier et durera huit jours.

Art. 8. — Trois projets pourront être choisis parmi les œuvres des concurrents, et leurs auteurs seront appelés à concourir pour une deuxième épreuve.

A cet effet, les auteurs des projets choisis devront produire pour la deuxième épreuve, dans un délai de six mois, c'est-à-dire le 2 juillet 1888 au plus tard :

- 1° Un plan d'ensemble et élévation, perspective, avec les abords, à l'échelle de 5/1000.
- 2° Plans, coupes et élévation, à l'échelle de 0^m,02.
- 3° Une maquette en plâtre au 1/10.

4° Un devis estimatif très complet rattaché aux pièces du projet par des lettres et des numéros et pour permettre sa vérification.

Ils devront s'attacher à développer leur composition de la première épreuve; ces compositions, considérées comme esquisses, seront conservées par l'Administration pour être jointes au concours définitif.

Art. 9. — Chaque concurrent pourra prendre copie de son travail.

Le jugement définitif sera rendu dans le mois qui suivra la ré-

ception des maquettes de la deuxième épreuve le 2 août et durera quinze jours.

NOTA. — Les concurrents auront le droit de donner à leurs compositions de la deuxième épreuve tous les développements qu'il jugeront convenables.

DES PRIX

Art. 10. — Trois prix seront affectés à ce concours : — 1^{er} prix : une somme de 5000 francs. — 2^e prix : une somme de 3000 francs. — 3^e prix : une somme de 2000 francs.

Le jury aura la faculté d'accorder ou de ne pas accorder les prix, suivant le résultat des concours et le mérite des projets.

De plus, une somme de 3000 francs sera affectée à indemniser, s'il y a lieu, les artistes qui, quoique classés, n'auront pas été primés.

DU JURY

Art. 11. — Le jury chargé du classement des projets sera nommé par le maire et composé de : MM. le Maire de Bordeaux, président; l'adjoint au Maire délégué pour les Beaux-Arts, vice-président; quatre membres du Conseil municipal; deux architectes, dont un de l'Institut; deux sculpteurs.

Art. 12. — Aucun artiste ne pourra faire partie du jury s'il a pris part au concours.

Art. 13. — Le jury fera sur l'ensemble du concours un rapport qui sera publié.

DES DROITS DE L'ADMINISTRATION

Art. 14. — L'administration se réserve expressément le droit d'exécuter ou non le projet couronné, la décision du jury ne donnant droit qu'au prix et non à l'exécution de l'œuvre.

Art. 15. — L'administration se réserve le droit d'apporter toutes les modifications qui paraîtront nécessaires au projet classé le premier dans le concours définitif avant d'en poursuivre l'exécution.

Les pièces du projet seront communiquées aux intéressés, à la Mairie de Bordeaux, division des Beaux-Arts, tous les jours non fériés, de onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

Bordeaux, le 10 juin 1887.

Le Maire,
ALFRED DANÉY

LE CANAL DES DEUX MERS

La Chambre de commerce de Paris, appelée en 1881 à donner son avis au sujet du projet du canal de l'Océan à la Méditerranée, a adressé au ministre des travaux publics la lettre suivante, que nous signalons à l'attention de nos lecteurs :

« Vous nous avez communiqué divers documents destinés à compléter ceux qui nous avaient été directement fournis par M. Duclerc, sénateur, relativement à un projet de canal destiné à joindre l'Océan à la Méditerranée.

« Vous appelez, en même temps, la Chambre de commerce à formuler son avis sur la question de savoir si l'utilité de l'œuvre paraît en rapport avec la dépense à laquelle sa réalisation donnerait lieu.

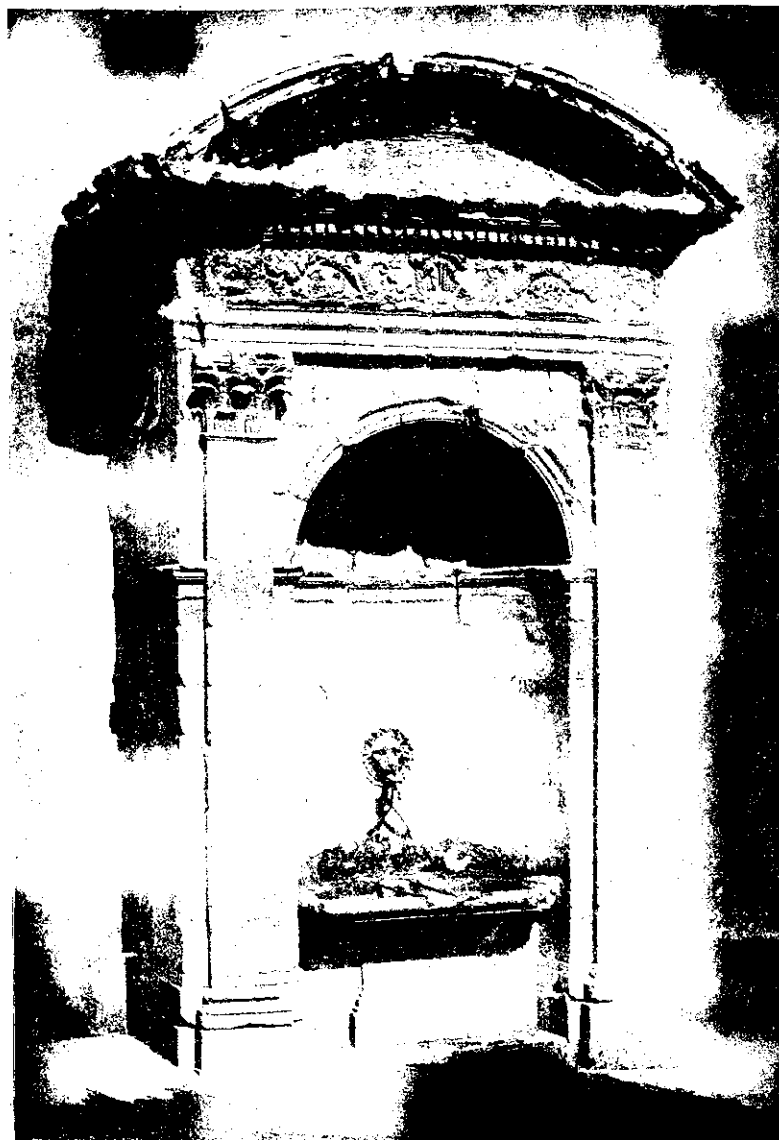
« Nous avons confié à notre Commission des voies de transport le soin d'étudier cette importante question. Elle en a fait l'objet d'un rapport très étendu et très consciencieux qui a été autographié et distribué à tous les membres de la Chambre. Il résulte de cet exposé que l'examen de la Commission a porté :

« 1^o Sur les mémoires préparés par la Société d'études organisée par M. Duclerc;

« 2^o Sur l'avis des Chambres de Bordeaux, Marseille et Cette que nous avons cru devoir consulter comme principales intéressées;

« 3^o Sur les rapports et mémoires dont vous nous avez fait communication.

« Écartant les considérations militaires ou politiques, comme



FONTAINE MONUMENTALE AU BAS DU CHEMIN-NEUF. -- État actuel.

D'après une photographie de P. BRUNELLIÈRE

Voir p. 41

Hauteur totale, 5 mètr. : largeur, 2 m., 50

n'étant pas de la compétence directe de la Chambre de commerce, notre Commission s'est bornée à examiner si l'utilité commerciale du canal projeté paraissait en rapport avec la dépense prévue, et de ses conclusions motivées, il résulte :

« 1° Que la pensée dominante de l'auteur, celle qui lui a fait concevoir le vaste projet qui l'occupe (la raison politique), a été laissée en dehors de son examen et de son appréciation par le ministre qui la consulte ;

« 2° Qu'elle doit examiner et dire seulement si l'utilité économique de l'œuvre lui paraît en rapport avec la dépense à laquelle sa réalisation donnera lieu » ;

« 3° Que la dépense, appréciée à un chiffre controversé, laisse une incertitude sur son montant final qu'il ne lui est pas donné de lever, car bien qu'il semblât admissible, dans la circonstance, de prendre la moyenne entre le chiffre proposé par l'auteur, soit 750 millions y compris le débouquement du canal dans les deux mers, et celui évalué par la Commission à 1400 millions (ce qui produirait le chiffre rond de 1 milliard 75 millions), comme il ne s'appuierait sur aucun travail, nous croyons devoir ne pas nous y arrêter et nous voulons admettre le chiffre le plus bas, celui de l'auteur, comme ne devant pas dépasser 800 millions ;

« 4° Que d'après le tableau produit par le mémoire, ce n'est qu'après dix années que les capitaux engagés pourront recevoir une rémunération, et après dix-huit années si les produits devaient atteindre le chiffre de 35 millions nécessaire pour parfaire 5 pour 100 d'intérêt, en ne déduisant aucune somme pour l'amortissement ;

« 5° Que si les économies de temps, ramenées à leur valeur argent produisaient à la navigation étrangère 79 265 760 francs, la France n'en profiterait que pour une somme de 10 760 000 francs ; que dès lors il est difficile de considérer le projet du canal comme créé spécialement en vue de la France et que l'État n'aurait aucun motif pour encourager une dépense aussi énorme, des troubles aussi grands, pour ne procurer à la France que l'avantage de un huitième contre sept huitièmes aux étrangers ;

« 6° Que la réalisation du canal réduirait certainement l'importance de Marseille et de Cette, sans apporter à Bordeaux un bien grand avantage ;

« 7° Que le commerce de transit, sauf celui du canal même, n'aurait aucun profit à tirer, puisque les navires n'auraient, en traversant le canal, que l'idée d'aller le plus vite possible ;

« 8° Que le commerce d'entrepôt serait dans le même cas ;

« 9° Que le trouble dans les communications, causé par la construction et l'établissement du canal, serait énorme pour tous les pays qu'il traverserait et que les nombreux ponts tournants à établir pour les passages au-dessus, ainsi que les souterrains sujets à inondations, pour les passages au-dessous, sur un parcours de 405 kilomètres, seraient une difficulté journalière pour les riverains d'un canal de 80 mètres de large ;

« 10° Que la Commission nommée par le Ministre n'a pu se mettre d'accord au sujet de la possibilité même de mener à bonne fin l'entreprise en projet ; quatre membres sur dix déclarant qu'à leurs yeux le projet est inexécutable.

« En conséquence, la Chambre estime que :

« L'utilité commerciale de l'œuvre n'est pas suffisamment démontrée et que, en tous cas, elle n'est pas en rapport avec la dépense considérable à laquelle sa réalisation donnerait lieu. »

Tels sont les termes de la délibération prise par la Chambre de commerce après examen approfondi de tous les documents mis sous ses yeux.

PAVAGE EN BÉTON

On étudie en Angleterre et on vient de soumettre à de nouveaux essais un système de pavage qui, entre autres avantages, aurait

celui d'utiliser un produit encore fort embarrassant pour l'industrie métallurgique ; nous voulons parler des laitiers de hauts fourneaux. Ce produit nouveau est fabriqué par la Wilkes Metallic Flooring Co, avec un mélange composé principalement de scories de fer et de ciment. La colonnade de Pall Mall, près du Théâtre-Royal, est pavée de ce procédé, qui commence à prendre une certaine extension à Londres, ainsi que sur les routes et les voies de tramways. Ce mélange se prête parfaitement au moulage et à l'ornementation des bâtiments. On peut également en faire des plaques ou tuiles servant soit à la toiture, soit au revêtement extérieur des maisons. La longue voie souterraine qui conduit du chemin de fer métropolitain à l'Exposition coloniale est pavée de la même manière.

Le ciment Portland employé pour cette fabrication est d'abord essayé à la machine. On se sert pour cela du système Aidie. La résistance générale à laquelle ces ciments sont essayés est de 50 kilogrammes par centimètre carré. Tous les échantillons qui ne supportent pas 35 kilogrammes sont rejetés.

Les scories sont de même choisies avec soin, on rejette celle qui sont trop tendres et on ajoute aux scories de bonne qualité une certaine proportion de scorie noire riche en fer.

Les blocs de scorie sont d'abord broyés, puis les fragments passent, au sortir du désagrégateur, sur un tamis qui les divise en trois sortes : 1 1/2, 3 et 6 millimètres. Les granules ainsi obtenus sont ensuite lavés pour enlever la matière soluble et les poussières impalpables.

Le ciment de Portland n'est pas employé tel qu'il arrive de l'usine. Il est d'abord exposé dans un séchoir pendant une quinzaine de jours et retourné deux ou trois fois pendant ce temps.

On mélange le ciment et la scorie avec de l'eau contenant 5 0/0 de ciment Reekie, pour faire prendre la masse rapidement. Le mélange est soigneusement fait, et le produit obtenu est placé dans les moules. Ceux-ci ne sont remplis, tout d'abord, qu'à moitié et la matière y est tassée au marteau ; on verse ensuite le reste de la composition, on le bat, puis les moules sont vigoureusement cognés à l'aide d'une disposition mécanique spéciale, de manière à expulser complètement les bulles d'air qui auraient pu rester dans le mortier. Tandis que celui-ci est encore humide, on le sort du moule, on pare les arêtes et, au bout d'un jour, on le plonge dans un bain de silicate de soude. Si le mortier était sec avant d'être plongé dans le bain, l'opération ne donnerait pas un bon résultat. On le laisse séjourner dans le bain pendant une semaine.

Quand il s'agit de reproduire des détails un peu délicats, on se sert de moules formés d'un composé de gélatine. Les pavages fabriqués par ce procédé ont, aussitôt après la pose, une résistance parfaite. Quant à la durée de ce pavage elle est garantie pour dix ans. A Londres, on s'en est servi sur une petite longueur d'Oxford-Street pendant six ans. La Compagnie des Tramways métropolitains du Nord a environ 22 kilomètres de voies garnies de ce pavage. On l'emploie également dans les écuries de l'armée. Il n'est pas glissant et résiste bien aux actions chimiques.

D'après les indications contenues dans le brevet pris par M. Wilks, pour ce nouveau système de pavage, les proportions qui conviennent le mieux sont de trois parties de scories pour une partie de ciment hydraulique. On ajoute à l'eau qui sert à lier ce mélange, 5 0/0 de carbonate de soude, ou 2,5 0/0 de carbonate d'ammoniaque. Le produit ainsi obtenu est d'une couleur gris bleu. Quand on veut avoir un ton plus foncé, tirant sur le rouge ou le jaune, on ajoute de l'oxyde de fer. L'eau mélangée de carbonate de soude ou d'ammoniaque peut être remplacée par de la saumure. Quand on désire que le composé durcisse rapidement, on ajoute de la couperose dans le mélange.

Un autre procédé pour obtenir la prise et le durcissement ra-

pide des ciments consiste à utiliser l'hydraulicité de certains sels de magnésie. MM. W. Millar et Ch. Faire Nicohls ont pris un brevet pour l'application du carbonate de soude, de l'alun, ou du carbonate d'ammoniaque, dans le but d'obtenir des ciments à prise rapide et pour l'application du chlorure de calcium, de l'oxyde de magnésie et du chlorure de magnésie dans le but d'augmenter la dureté des ciments. L'oxychlorure de magnésium donne une dureté encore plus grande.

Les inventeurs indiquent les proportions suivantes pour les bétons colorés : carbonate de soude 8,41, carbonate d'ammoniaque 1,12, chlorure de magnésium 0,28, borax 0,56, eau 89,63. Pour les bétons gris on peut employer : 8,46 d'alun, 0,28 de soude caustique, 0,56 de craie, 0,56 de borax et 94,68 d'eau. Les produits ainsi préparés sont ensuite humectés avec du chlorure de calcium et placés dans un bain contenant du silicate de soude ou du chlorure de calcium.

D'après une série de six essais faits par MM. Kirkcaldy et fils, les pavés métalliques Wilkes auraient donné une résistance moyenne extrême à l'écrasement de 320 kilogrammes par centimètre carré et l'écrasement se produirait environ sous une pression de 545 kilogrammes.

Ces pavés se placent sur un lit de béton, ils sont séparés entre eux par un tissu feutré ou toute autre matière compressible. Le pavage de la rue du vieux Londres à l'Exposition coloniale imite les galets. Il est fait par le procédé Wilkes en plaques d'une seule pièce, d'un côté de la rue à l'autre.

Il va sans dire que ce système peut être appliqué sans difficulté au pavage des ateliers, cours d'usine, chantiers, et convient également pour la construction des planchers incombustibles.

LES BRIQUES POREUSES AMÉRICAINES

La construction demande très souvent des matériaux légers et résistants; c'est pour satisfaire à cette exigence que l'on fabrique depuis assez longtemps des briques creuses employées avec avantage dans le bâtiment.

Depuis trois ou quatre ans on fait en Amérique des briques légères d'après un procédé différent et dont le résultat est annoncé comme très satisfaisant. Nous voulons parler des briques poreuses fabriquées à Chicago, d'après les brevets de M. Gilman.

Suivant la qualité et le genre des matériaux employés, on obtient des produits céramiques de classes différentes; mais le caractère général de cette fabrication est l'emploi d'un mélange d'argile et de matières organiques. L'argile est plus ou moins fine, c'est du kaolin ou de l'argile grasse ordinaire; la matière organique employée est de la sciure de bois et notamment celle du bois de pin, parce que ce bois ne contient pas de sels minéraux nuisibles à la fabrication, ou bien des fibres végétales comme la paille.

Les matières argileuses et organiques sont intimement mélangées après avoir été pulvérisées.

Le moulage se fait d'après les procédés ordinaires ainsi que le séchage; la cuisson seule diffère, car la matière organique composant le produit céramique est combustible et peut développer assez de chaleur pour cuire complètement la pièce. Il ne faut alors d'autre dépense de combustible que celle destinée à allumer le foyer, ou bien à parfaire la quantité de chaleur nécessaire à la cuisson, lorsque la proportion de matière organique se trouve réduite dans la composition des produits.

On peut observer que la cuisson ainsi opérée est absolument régulière dans toute la masse et qu'elle donne aux produits une couleur uniforme.

Les produits céramiques ainsi fabriqués peuvent être sciés, tournés, percés avec les mêmes outils que les bois de charpente, mais avec une usure beaucoup plus grande des outils. On peut

noter que la dureté de la matière est d'autant plus grande que la proportion d'argile est plus faible dans la composition du produit.

Ce genre de fabrication permet de diminuer de moitié, pour les mêmes dimensions, le poids des poteries ou briques ordinaires et laisse une économie de moitié environ, sur le prix de la construction en maçonnerie.

Les briques poreuses sont substituées au bois avec beaucoup d'avantages dans les constructions légères. Elles procurent une économie notable et ne sont pas sujettes aux mêmes risques en cas d'incendie.

Si les briques poreuses américaines remplissent réellement les conditions promises, il n'y a aucun doute qu'elle ne trouvent de nombreuses utilisations en tous lieux. Elles permettraient en effet de réaliser cet objectif des constructeurs, obtenir de très grands efforts de résistance avec des matériaux légers.

Mais il faudra que l'expérience et la pratique viennent démontrer que ces précieuses qualités ne sont pas acquises au détriment de certaines propriétés demandées aux matériaux de construction telle que la résistance aux intempéries et l'imperméabilité. Le titre même de briques poreuses peut faire craindre qu'appliquées aux bâtiments d'habitation, elles ne les défendent mal contre l'humidité du dehors ou du sol, à moins que par un procédé spécial et une nouvelle dépense on n'arrive à les rendre imperméables.

LA FONTAINE DU CHEMIN-NEUF

ET L'ANCIENNE CHAPELLE DU PONT DU CHANGE, A LYON

Au bas de la montée du Gourguillon, contre l'établissement des religieuses de Sainte-Marthe, est adossée un charmant édifice de style Renaissance dont la niche renferme la vasque d'une fontaine publique alimentée par les eaux de la Compagnie. Les ornements et les moulures qui décorent ce petit monument sont actuellement dans un état de vétusté tel, qu'une prompte restauration est indispensable pour en empêcher la ruine, qui serait regrettable non seulement pour les arts, mais encore plus pour l'histoire de la cité dont il rappelle une des époques les plus douloureuses de son existence.

Nous allons essayer d'intéresser nos concitoyens à la conservation d'une épave du passé, en leur retraçant une page de notre histoire locale à peu près oubliée de nos jours et que la plupart des historiens ont rapporté peu fidèlement.

La peste, ce terrible fléau qui depuis la deuxième moitié du XVII^e siècle décimait à certains intervalles la population de notre ville, ayant reparu au commencement de l'année 1643, les magistrats se voyant impuissants pour enrayer la marche d'une épidémie contagieuse qui, en 1628, avait moissonné un grand nombre des habitants et rendu la cité presque déserte, redoutant d'ailleurs de nouveaux malheurs, ne trouvèrent mieux à faire pour préserver Lyon dans une telle occurrence, que de mettre la ville sous la protection de la Vierge Marie. En conséquence, le 22 mars 1643, le Consulat prit la délibération suivante, que nous transcrivons littéralement comme elle est inscrite sur le registre des délibérations consulaires de la susdite année :

Du jedy douziesme jour de mars M^{VI}^e quarante trois, apres midy, en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estant : Messieurs Mascrauny, l' des M.; Chappuis, Boniel, Le Maistre, Pillehotte, eschevins.

..... Lesdictz sieurs ayant mis en consideration que le plus grand bien et advantage qu'ilz pouvoient procurer a ceste ville, estoit de la mettre soubz la protection toute puissante de la tres sainte et immaculée Vierge Marie, mere de Jesus Christ, nostre Seigneur, par quelque honneur et devotion extraordinaire que le corps consulaire luy rendroit annuellement; invitez a ce bon oeuvre par le pieux exemple de nostre Roy tres chrestien duquel les armes et les dessings prosperent au point que chacun sait soubz une si puissante protection. A quoy ilz se trouvoient d'aultan plus obligez que faisans reflexion sur ce que nonobstant les soins tres exactz et le bon ordre fort ponctuelle-

ment observé en cette dite ville, puis l'année 1628, le mal contagieux n'a laissé presque d'y continuer jusques a present, de maniere qu'il semble n'y avoir lieu d'esperer d'en estre sy promptement delivrez par des remeddes humains, et que pour obtenir du ciel cette grace, il soit necessaire de recourir puissamment aux intercessions, prieres et protection de la très sainte Vierge par quelque devotion plus grande qu'à l'ordinaire. L'affaire mise en deliberation, a esté resolu que sur la terrasse qui est au devant de la loge des Changes, a l'endroit qui jugé le plus honorable et le plus commode, l'on dressera un pied destail de la hauteur de cinq piedz et demy, fait de bonne pierre noire de saint Ciro, bien polie, ayant ledict pied destail deux tables de même pierre, l'une du costé de la place des Changes et l'autre de celluy de ladicte loge, pour y pouvoir faire graver l'inscription que l'on advisera, et que sur ledict pied destail sera posé une figure de la Vierge faite de marbre blanc, de la hauteur de cinq piedz, tenant son petit Jesus sur son bras gauche en luy presentant de la main droicte un cœur. En outre ce, les dictz sieurs ont resolu et arresté que sur le bout de la pile du pont de Saosne, sur laquelle il y a une croix de pierre posée, l'on placera une autre figure de la Vierge, de marbre blanc, de la hauteur de cinq piedz et demy, soubz un petit dome triangulaire composé de trois petites arcades de la largeur de trois piedz sur six de hauteur, et que celle desdictes arcades qui fera face du costé du midy, qui est celluy du dict pont, sera enrichie de deux petites colonnes pierre noire polie, de la hauteur de six piedz et de l'ordre dorique, et le reste dudict dome basti de mesme pierre noire sans pollissure. Au devant duquel dome sera construit un autel de ladicte pierre noire, au parement duquel autel sera posé une table aussy pierre noire bien polie, pour y escrire telle inscription que l'on resoudra. Et sera la croix qui est a present audict endroit, posé au plus hault dudict dome; le tout suivant les desseings qui en ont esté faitz par le voyer de ladicte ville. Et finalement lesdicts sieurs prevost des marchans et eschevins voullans accompagner ces actes extérieurs de devotion envers ladicte Vierge, de la devotion interieure du cœur, et la continuer par une reconnaissance annuelle, ont resolu que tant eux, pendant les annees de leur administration, que leur successeurs es dictes charges, iront a pied, toutes les festes de la nativité de la Vierge, qui est le huitiesme jour de septembre, sans robes, néantmoins aveq leurs habitz ordinaires, en la chappelle de Nostre Dame de Fourviere, pour y ouyr la sainte messe, y faire leurs prieres et devotions a ladicte Vierge, et luy offrir en forme d'hommage et reconnaissance la quantité da sept livres cire blanche en cierges et flambeaux propres au divin service de ladicte chapelle, et un escu d'or au soleil. Et ce pour disposer ladicte Vierge a recevoir en sa protection particuliere ladicte ville. Dont a esté fait le present acte.

MASGRAUNY, CHAPPUY, BONIEL, LE MAISTRE, PILLEHOTTE.

Le 8 septembre 1643, le Prévôt des marchands et les Échevins de Lyon se rendirent à pied à Fourvière pour accomplir, conformément à leur délibération du 12 mars précédent, le vœu qu'ils avaient fait de mettre la ville sous la protection de la Vierge afin de la préserver de la peste¹, vœu que leurs successeurs tinrent à honneur de renouveler religieusement chaque année jusqu'à la suppression de l'ancienne administration consulaire en 1790.

Dans le cérémonial public, délibéré et arrêté de l'avis et en la présence de Monseigneur l'Archevêque, comte de Lyon, par le Prévôt des marchands et les Echevins, le 21 décembre 1680, la rénovation de ce vœu est ainsi formulée :

Le huitiesme septembre, jour de la nativité de la sainte Vierge, le Consulat se rend, avec ses habitz ordinaires, dans l'église de Fourviere pour s'aquiter d'un vœu fait par la ville le [12 mars 1643], aux fins d'estre delivré par la divine miséricorde et par l'intercession de la glorieuse mere de Dieu, de la maladie contagieuse dont elle a esté autrefois si dangereusement affligée. Il y fait dire et entend une messe basse dans la chappelle de cette sainte vierge, et y fait presenter par le premier mandeur un cœur et un cierge de cire blanche auquel on pique un escu sol.

Les sieurs Prevost et Chanoines de ladicte Église viennent recevoir le corps de la ville a la porte quand il y arrive, et ledict sieur Prevost ou l'ancien luy donne l'eau benite. Monsieur le Prevost des marchans prend sa place, pour ouir la messe dans ladicte chappelle, sur un prie Dieu couvert d'un tapis et coussin au devant des deux bancs garnis de mesme maniere pour les sieurs eschevins et officiers.

Quant aux statues de la Vierge à élever sur la place du Change et le pont de Saône, des causes que nous ignorons en retardèrent l'é-

¹ Il est à remarquer que depuis 1643, la peste n'a pas reparu à Lyon, et qu'en 1720, pendant qu'elle sévissait avec violence à Marseille et dans le midi de la France, la ville en fut préservée.

rection; et ce ne fut qu'en 1658 que le Consulat prit les dispositions nécessaires pour édifier au devant de la Loge des Changes celle dont il confia l'exécution au sculpteur Nicolas Bidaud. Voici la copie textuelle des conventions passées à ce sujet par-devant maître Jasserant, notaire de la ville, ainsi que les pièces relatives au paiement des travaux.

10 TRAITÉ ENTRE LE CONSULAT ET BIDAUD, POUR L'EXÉCUTION D'UNE STATUE DE LA VIERGE EN PIERRE DE PERNE¹

Par devant le notaire Royal a Lyon soubzsigné et en présence des tesmoins apres nommez, personnellement establys : Messire Francois de Baillon, chevalier, comte de La Salle, baron de Jons, seigneur de Saillans et autres places, cappitaine-lieutenant de la compagnie d'ordonnaance de Monsieur le comte de Montrevel, prevost des marchans, Pierre Bollioud, escuyer, conseiller du Roy, son premier et plus ancien advocat en la seneschaussée et siege presidial de Lyon, conseiller de S. A. R. au parlement des Dombes, nobles Louis Dugas, seigneur de Bois Saint-Just, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnaise; et Hugues André, sieur de Fromente, eschevins de ladicte ville et communauté de Lyon. Lesquelz de leur gré, esdictes qualitez de prevost des marchans et eschevins, ont baillé et baillent par ces presentes a marché prisfait a honneste Nicolas Bidaud, m^e sculpteur audict Lyon, present et acceptant : Assavoir que ledict Bidaud a promis de faire une figure de Nostre Dame tenant un Jesus en ses bras, de pierre de Perne, pour estre posée sur le pont de pierre de Saosne, proche la croix du milieu d'icelluy, ou en tel autre endroit de ladicte ville qu'il plaira au Consulat; laquelle figure aura cinq piedz et trois poucees d'hauteur et sera de grosseur a proportion, conformément au modèle de plastre cachetté des armes de ladicte ville qui a esté delaissé audict Bidaud, lequel fournira la pierre, journées d'ouvriers et autres choses qu'il conviendra [pour] ladicte figure, et icelle rendra bien et denument faite et posée sur place, a dite d'expers et gens a ce cognoissant, dans six mois prochains venans. Pour et moyennant le pris et somme de quatre cens livres tz. En desduction et par avance sur icelle somme, ledict Bidaud a cogneu et confesse avoir eu et receu desdicts sieurs prevost des marchans et eschevins la somme de cent cinquante livres tz., en un mandement consulaire qu'ilz luy ont ce jourdhuy fait expedier sur m^e René Bais, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville, dont ledict Bidaud s'est contenté et contente, et en a quieté et quiete lesdicts sieurs prevost des marchans et eschevins, et tous autres, ne servant neantmoins estré quietance avec celle qu'il passera au bas dudict mandement au profit dudict sieur Bais, pour l'allocation de ladicte somme de cent cinquante livres tz. en ses comptes, que pour un seul et mesme acquit d'icelle. Et le surplus dudict pris, montant [a] deux cens cinquante livres tz., lesdicts sieurs, esdictes qualitez de prevost des marchans et eschevins, ont promis et promettent le payer audict Bidaud, des dictz deniers de ladicte ville, incontinent que ladicte figure aura esté parachevée et posée sur place. Ainsi a esté convenu et accordé entre les partyes, qui ont promis l'observer à peyne de tous despens, dommages et interestz, obligeant pour ce, scavoir : lesdicts sieurs prevost des marchans et eschevins tous les biens de ladicte ville et communauté, et ledict Bidaud sa personne et biens, qu'ilz ont soubzmis a toutes cours, renonçant a tous droitz contraires. Fait et passé audict Lyon, dans l'hostel commun de ladicte ville, le treiziesme jour de juin mil six cens cinquante huit, apres midy. Presens : M^e Charles Renaud, praticien, et Clement Jasserant, clerc audict Lyon, tesmoins qui ont signez a la cede avec les partyes. Soynt seellé.

LA SALLE, BOLLIOD-MERMET, DUGAS, HEUGUES, ANDRÉ, BIDAUD, RENAUD, JASSERANT, JASSERANT n^oe royal.

(Archives de la ville, minutes du notaire Jasserant).

2^e ACOMPTE DE 150 LIVRES DÉLIVRÉ PAR LE CONSULAT ET QUITTANCE DONNÉE PAR BIDAUD

Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Lyon à M. René Bais, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communauté de Lyon. Nous vous mandons que des deniers de vostre charge, vous payez et deslivrez comptant à Nicollas Bidaud, m^e sculpteur audict Lyon la somme de cent cinquante livres tz. que nous luy avons ordonnée par avance et en desduction de la somme de quatre cens livres que luy a esté promise pour une figure de Nostre Dame, tenant un Jesus en ses bras, de pierre de Perne, pour estre posée sur le pont de pierre de Saosne, proche la croix du milieu d'icelluy, ou tel autre endroit qu'il plaira au Consulat, suivant le prix fait qui en a esté ce jourdhuy passé audict Bidaud, devant m^e Jasserant n^oe Royal. Et rapportant extrait ou copie collationnée dudict prix fait, avec le present mandement et quit-tance sur ce suffisante, et ladicte somme de cent cinquante livres tz., elle sera passée et allouée en la despence de voz comptes par tout ou besoing

¹ Pernes, chef-lieu de ranton de l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse).

sera. Priens tous ceux qu'il appartiendra ainsi le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par nous François de Baillon, chevalier, comte de La Salle, baron de Jons, seigneur de Saillans et autres places, cappitaine-lieutenant de la compagnie d'ordonnance de Monsieur le comte de Montrevel, Prevost des marchans; Pierre Bollioud, escuyer, conseiller du Roy, son premier et plus ancien advocat en la senechaussée et siege presidial de ceste ville, conseiller de S. A. R. au parlement des Dombes, Louis Dugas, seigneur de Bois Saint Just, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnois, et Hugues André, sieur de Fromente, eschevins susdicts, le treiziesme juin M VI^e cinquante huit.

LA SALLE, BOLLIOD-MERMET, DUGAS, HUGUES ANDRÉ.

Par lesditz sieurs : DEMOULCEAU.

Le dernier nommé Nicolas Bidaud, de gré confesse avoir eu et receu comptant, dudict sieur René Bais, receveur desdicts deniers communs, dons et octoys de ladicte ville, la somme de *cent cinquante livres tz.*, a luy ordonné par le mandement consulaire de l'autre part escript et pour les causes y mentionnées, de laquelle somme de cent cinquante livres tz., ledict Bidaud se contente et en quiete ledict sieur Bais, receveur susdict, et tous autres. Promettant, obligeant et renonçant. Faict et passé audict Lyon, le dixiesme jour de juillet mil six cens cinquante huit, avant midi. Presens : Clement Jasserant, clerc, et m^e Pierre Ponchon, estudiant en theologie audict Lyon, tesmoins qui on signez avec ledict confessant.

BIDAUD, PONCHON, JASSERANT, JASSERANT n^o royal.

(Archives de la ville, pièces justificatives de la comptabilité du receveur).

La statue ayant été terminée avant que le Consulat eût fait le choix d'un emplacement pour la poser, le solde du prix fait convenu, soit 250 livres, fut ordonné le 20 mai 1659 dans la forme suivante :

Du mardy vingtiesme jour de may M VI^e cinquante neuf, après midy, en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estant

Autre mandement pour Nicolas Bidault, maistre sculpteur de ceste ville, de la somme de deux cens cinquante livres, que lesdits sieurs luy ont ordonné pour reste et entier paiement de la somme de quatre cens livres que luy a esté promise pour une figure de Nostre Dame, tenant un petit Jesus en ses bras, de pierre de Perne, qu'il a faicte pour estre posé sur le pont de Saosne, proche la croix du milieu d'icelluy, ou en tel autre endroit qu'il plaira au Consulat, suivant qu'est porté sur le pris fait recu par m^{re} Jasserant, notaire Royal audict Lyon, le XIII^e juin de l'année dernière 1658. Lesdicts cent cinquante livres, parfaissant la somme de III^e livres, ayant esté cy devant payées audict Bidault, a bon compte, par mandement dudict jour XIII^e juin. Et rapportant le present mandement et quittance sur ce suffisante, et ladicte somme sera passée et allouée en la despence.

Le Consulat ayant enfin décidé de placer l'image de la Vierge sur la terrasse du Change, contre le pilier central des Loges, chargea Nicolas Bidaud d'exécuter le piédestal qui devait supporter la statue que cet artiste venait de terminer. Voici la copie textuelle de la convention du 5 juin 1659, intervenue à ce sujet, et des pièces qui constatent le paiement des travaux.

10 TRAITÉ ENTRE LE CONSULAT ET BIDAUD

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PIÉDESTAL DE LA STATUE DE LA VIERGE

Par devant le notaire Royal soubzsigné et en presence des tesmoins apres nommez, personnellement establys; nobles Louis Dugas, seigneur de Bois Saint Just, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnois, Hugues André, sieur de Fromente, Marc Anthoine Mazenod, bourgeois, et Charles Rougier, escuyer, conseiller du Roy en la senechaussée et siege presidial dudict Lyon, prevost des marchans et eschevins de ladicte ville et communauté de Lyon. Lesquelz de leur gré esdictes qualitez de prevost des marchans et eschevins, ont baillé et baillent par ces presentes a marché prisfaict a honneste Nicolas Bidaud, m^e sculpteur audict Lyon, present et acceptant : *Assavoir* de faire un pied destail de cinq piedz et demy d'aulteur y compris la baze tronc, corniche et table; lequel pied destail aura trois piedz de face sur un pied et demy de salie, et sera posé sur la platte forme du Change, joignant la pillier du millieu de la face de la maison dudict Change. La corniche et baze dudict pied destail sera de pierre noyre; la table sera du gros ban, bien poly et lustré; le tronc d'icelluy sera de pierre blanche de Seyssel, conformément au desseing qui luy a esté remis, paraphé par lesdicts sieurs et par le notaire Royal soubzsigné; pour estre, sur ledict pied destail, posé l'effigie de Nostre Dame, de pierre de Perne, qu'il a faict en suite du pris fait du treiziesme juin de l'année dernière mil six cens cinquante huit, receu par ledict notaire Royal soubzsigné. Pour toute laquelle œuvre ledict Bidaud fournira la pierre, journées d'ouvriers, et généralement tous ce qu'il conviendra, et sera tenu poser sur place, tant cedict pied destail que ladicte

figure, à ses frais et despens, et promet rendre le tout fait, parfait, et posé bien et deurement, a dicte d'espertz et gens a ce cognoissans, dans deux mois prochains a compter de ce jour d'huy, moyennant le pris et somme de cent vingt livres tz. Lequel pris et somme lesdicts sieurs, esdictes qualitez de prevost des marchans et eschevins, ont promis et promettent faire payer des deniers communs, dons et octoys de ladicte ville, audict Bidaud, a mesure qu'il travaillera audict ouvrage, fin d'icelluy, fin de paiement. Ainsy a esté convenu et accordé entre les parties qui ont promis l'observer a peyne de tous despens, dommages et interetz, obligeant pour ce, scavoir : lesditz sieurs prevost des marchans et eschevins tous les biens de ladicte ville et communauté, et ledict Bidaud ses personne et biens, qu'ilz ont soubzmis a toutes cours, et renonçant a tous droitz contraires. Faict et passé audict Lyon, dans l'hostel commun de ladicte ville, le cinquiesme jour de juin mil six cens cinquante neuf, apres midy. Presens a ce : M^e Charles Renaud, n^o royal, et Clement Jasserant, clerc audict Lyon, tesmoins qui on signez à la cede avec lesdictes parties. Soynt seellé.

DUGAS, HUGUES ANDRÉ, MAZENOD, ROUGIER, BIDAUD, RENAUD, JASSERANT, JASSERANT, n^o royal.

20 MANDEMENT DE 120 LIVRES DÉLIVRÉ PAR LE CONSULAT ET QUITTANCE FINALE DONNÉE PAR BIDAUD

Les Prevost des marchans et eschevins de la ville de Lyon a M. Claude Pecoil, receveur des deniers communs, dons et octoys de ladicte ville et communauté de Lyon. Nous vous mandons que des deniers de vostre charge vous payez et deslivrez comptant, à Nicollas Bidault, m^e sculpteur de ceste ville, la somme de *cent vingt livres* que nous luy avons ordonné pour avoir fait, en suite du prix fait a luy passé devant m^e Jasserant, n^o Royal, le cinquiesme juin dernier, un piédestal de cinq piedz et demy d'aulteur y compris la baze, le tronc, corniche et table, pour icelluy poser la figure de Nostre Dame tenant un petit Jesus entre ses bras, de pierre de Perne, faicte par ledict Bidault. Et rapportant extrait ou copie collationnée dudit prix fait, avec le present mandement et quittance sur ce suffisante, et ladite somme de cent vingt livres tz. sera passée et allouée en la despence de voz comptes par tout ou besoing sera. Priant tout ceux qu'il appartiendra ainsi le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par nous François de Baillon, chevalier, comte de La Salle, baron de Jons, seigneur de Saillans et autres places, capitaine-lieutenant de la compagnie d'ordonnance de Monsieur le comte du Montrevel, prevost des marchans; Louis Dugas, seigneur de Bois Saint Just, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnois, Hugues André, seigneur de Fromente, Marc Anthoine Mazenod, bourgeois, et Charles Rougier, escuyer, conseiller du Roy en la senechaussée et siege presidial de ladicte ville, eschevins susdits. Le quatriesme septembre mil six cens cinquante neuf.

LA SALLE, DUGAS, HUGUES ANDRÉ, MAZENOD, ROUGIER.

Par lesditz sieurs : DEMOULCEAU.

Le dernier nommé Nicolas Bidault, de gré confesse avoir eu et receu comptant dudict sieur Pecoil, receveur desdicts deniers communs, dons et octoys de ladicte ville, absent, la somme de *cent vingt livres tz.*, a luy ordonné par le mandement consulaire de l'autre part escript, pour les causes sus y mentionnées, et laquelle somme de cent vingt livres tz., ledict Bidault confessant, se contente et en quiete ledict sieur Pecoil, receveur susdict, et tous autres, promettant, obligeant et renonçant. Faict et passé audict Lyon, le onzieme jour de septembre mil six cent cinquante neuf, apres midy. Present : honneste Jean Dumont, m^e couvreur à Lyon, et Clement Jasserant, clerc audict Lyon, tesmoins qui ont signez avec ledict confessant.

BIDAUD, JASSERANT, JEAN DUMONT, JASSERANT, notaire Royal.

(à suivre)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Maison, rue Bossuet, 19. M. Sautour, propr. et entrepr., 121, rue Duguesclin, par M. Tarchier, arch., 34, rue Mercière. — Maison, rue Tronchet, 53. M. Blanc, propr., rue Pierre-Corneille, 101, par M. Tarchier, arch., 34, rue Mercière. — Exhaussement, angle des rues Céluetdes Gloriettes. M. Eymard, propr. — Maison, rue de Chartres, 125. M. Caron, propr., place Saint-Pothin, par M. Guillotel, arch., 77, cours Lafayette. — Maison, boulevard de la Part-Dieu, angle sud-ouest de la rue Desaix. M. Lombard, propr., rue Moncey, 26. — Exhaussement, rue de Créqui, 44. M. Couvert, propr., par MM. Gay et Baguard, entrepr., 4, rue des Marronniers. — Ecuries et remises, MM. Jugnet et Cie, propr., par M. Duvoy, entrepr., 8, rue Masséna. — Exhaussement, rue de Crillon, 49. M. Devancias y demeurant. — Hangar en bonne maçonnerie, rue Calas, 18. M. Duphaud, maître-maçon, rue Calas, 18.

BANLIEUE

Maison, chemin de Saint-Antoine, 23. M. Vachino, propr., y demeurant. — Exhaussement d'un mur de clôture, chemin de la Croix-Morlon à Saint-

Alban, M. Genton, propr., y demeurant. — Exhaussement d'une maison, chemin de la Scaronne, 68. M. Mansouier, propr., rue de l'Hôtel-de-Ville, 36. — Mur de clôture, chemin du Moulin-à-Vent à Gerland. M. Guerrier (Claudius), propr., place Raspail, 10, par MM. Gay et Bagnard, entrepreneurs, rue des Marronniers, 4. — Maison de rapport, cours Lafayette, 135. M. Leduc (Jean), propr. et entrepreneur de travaux publics, rue de Béarn, 15. — Exhaussement d'une maison, chemin d'Inkermann, 33. M. Cohex, propr., y demeurant, par M. Dumas, entrepr., rue Paul-Bert, 18. — Construction d'une blanchisserie le long du ruisseau de la Rize et rue de l'Ordre, 6. M. Dupuis, propr., y demeurant. — Maison de rapport, chemin d'Inkermann. M. Rolland, propr., rue Tramassac, 15. — Exhaussement d'un bâtiment, avenue de l'Abattoir, 12. M. Morgue (Frédéric), propr., y demeurant. — Mur de clôture, chemin de Saint-Irénée à Sainte-Foy, 25. M. Dupont, propr., avenue de Noailles, 45, par M. Clément, maître-maçon, place de Trion, 3. — Mur de clôture, chemin de Francheville. M. Perrachon (André), propr., chemin de Francheville, 62, par M. Tabourg, entrepreneur, rue des Chevaucheurs, 22. — Exhaussement de bâtiment, chemin de l'Etoile-d'Alai, 19. M. Grillet (Pétrus), chemins des Granges, 8, propr.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Rue du Gare*, 11, et *rue de l'Arbre-Sec*, 31. Maison. Propr. et entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. Duranson. Au 4^e plancher. — *Rue Lemot*, 2. Atelier de menuiserie. Propr., M. Allemand; entrepr., M. Versavaud, rue Cala. Couvert.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Ile Grenette*, 14 et 16. Maison. Propr., M. Chaveriat; arch., M. Sainte-Marie Perrin, entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Au 5^e plancher. *Rue Grenette*, 18, et *rue Tupin*. Maison. Propr., MM. Dumont, Pinet et Veronnet; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Dumont fils. Couvert. — *Place de l'Hippodrome*. Maison. Propr., M. Gélard; arch., M. Génety, rue des Prêtres; entrepr., M. Boudet, 17, quai de l'Archevêché. Couvert.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Chartres*, 42, en retour sur la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., M. Versavaud; arch., M. de Champ, 12, place des Cordeliers. Au 4^e plancher. — *Place Vendôme*, 4, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. J. Taton; entrepr., MM. Taton frères; arch., M. Rognat, avenue de Saxe. Au 4^e plancher. — *Avenue de Saxe*, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. Rivat; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Au 5^e plancher. — *Cours de la Liberté*, angle de la rue Servient. Maison. Propr. et entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban; arch., M. Pascalon, 14, rue du Gare. Au 4^e plancher. — *Rue Saint-Jérôme*. Propr., M. Matagotte; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté; entrepr., M. Malterre, 24, rue Confort. Au 4^e plancher. — *Cours Gambetta* angle de l'avenue de Saxe. Démolition et reconstruction. Propr., M. Rognat; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. Au rez-de-chaussée. — *Rue Sébastien-Gryphe*, près de l'avenue des Ponts. Maison. Propr., et entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté. Au 3^e plancher. — *Rue Cavenne* entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres. Maison. Propr., M. Nolot; arch., M. Ripert, 16, quai de la Guillotière. Au rez-de-chaussée. — *Rue Saint-Jérôme*, 36. Maison. M. Bray, propr., arch. M. Bourges, 56, rue Mazenod; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta; charp., M. Vadot, 68, cours Gambetta. Au 3^e plancher. — *Côté gauche de la rue de Vendôme* en retour de la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., et entrepr., M. Rémy; arch., M. Berger, 81, rue des Remparts-d'Ainay. Rez-de-chaussée. — *Angle de la rue Moncey* et du boulevard des Casernes. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Chausamy, 1, rue Bossuet; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Au 1^{er} plancher. — *Angle sud-est des rues de Béarn*, *Montesquieu*. Bâtiment. Propr., M. Moncharmont; arch., M. Blein, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. G. Malterre, 22, rue Palais-Grillet. Rez-de-chaussée. — *Rue Sébastien-Gryphe*, 39. Maison. Propr., MM. Orat et Machetti; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta. Au 3^e étage. — *Place de l'Abondance* entre la rue de ce nom et le cours Gambetta. Plusieurs constructions. Propr., MM. Varichon, et C^{ie}; arch., M. Bissuël, 127, place de la Comédie, entrepr., côté de la rue de l'Abondance, M. Boudet, 17, quai de l'Archevêché, et côté du cours Gambetta. MM. Fessetaud père, et Fils, 81, rue de Vauban; charp., M. Marin Jean, 2, rue du Colombier. Rez-de-chaussée. — *Rue de l'Abondance*. Construction. Propr., M. Simpiat; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Belligon, 21, rue Childebert. Rez-de-chaussée. — *Rue de Marseille*, 71. Propr., M. Cholot, arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Marchand. Couvert. — *Rue de la Part-Dieu* et cours de la Liberté. Maison. Propr., le Ministère des Domaines; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., M. Amiel, 131, rue Boileau. Rez-de-chaussée. — *Cours de la Liberté*, 40. Bâtiment. Propr., et entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République. 2^e étage. — *Rue Servient*, 26. Maison. Propr., M. Bonnetain, 7, cours Lafayette; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière; entrepr., M. Pécoulet, rue Ch. Lyonnnet. Au 3^e plancher. — *Rue de Vendôme*, 221 et 223. Réparation et construction. Propr., M. Tourres; arch., M. Cotter, 57, cours Morand; entrepr., M. Brouard, Foulles. — *Rues de Bonald* et *Montesquieu*. Maison. Propr., M. Malet; arch. M. Ripert, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Taboury, 11, rue d'Austerlitz. 2^e plancher. — *Quai Claude-Bernard*, 6, Maison sur cour. Propr., M. Claret; arch. M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Breton, 11, rue de Chartres. Fondations. — *Rue Chaponnay*, près du cours de la Liberté. Deux maisons. Propr., M. Senta; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Gouyon, 36, cours de la Liberté. Foulles. — *Rue Cavenne*, entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres.

Maison. Propr., M. Malet; arch., M. Ripert, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Taboury, 11, rue d'Austerlitz. Fondations. — *Rue de Chartres*, 123. Maison. Propr., M. Caron; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette; entrepr., M. Faurichon, 283, cours Lafayette prolongé. Foulles.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Angle du boulevard de la Croix-Rousse* et de la rue de Vauselles. Maison. Propr. et entrepr., M. Chaussaing; arch., M. Dechamp, 12, place des Cordeliers. Mansardes. — *Rue Coste*, 8. Couvert. — *Rue d'Ivry*, près de la rue du Mail. Maison. Propr., la Société civile des écoles Saint-Denis, directeur, M. Porte, 18, rue Saint-Denis; entrepr., M. Martinaud, 72, rue Bossuet. Foulles. — *Rue Jacquard*, 6. Maison. Propr. et entrepr., M. Lauvergne y demeurant; charpentier, M. Henry, 44, rue Jacquard. Rez-de-chaussée. — *Montée de Dijon*. Reconstruction de l'escalier. Propr., la Ville; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Bourjogne*, 32. Maison. Propr. et entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Par-Dieu; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; charp., M. Colléat, rue de la Villette, 32. Couvert. — *Quai Pierre-Seize*, 83 et 86. Deux maisons. Propr., la Compagnie du chemin de fer. Directeur, M. Mangini; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fondations. — *Rue de Trion*, 57. Démolition et reconstruction d'une maison. Propr., M^{me} veuve Tardy; arch., M. Mallevat, 10, rue Franklin; entrepr., M. Desboeuf, 106, chemin de Choulans. Couvert. — *Rue de la Corderie*, 12. Maison sur cour. Propr., M. Riot; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Dulac, 4, rue Constantine. Au 2^e étage.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon*, *Tronchet* et *rue Masséna*, Église Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 63, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Au niveau du sol. — *Quai des Brotteaux*, 9. Maison. Propr., Madame Ferrand Holstein; arch. M. Bissuël, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvoy, 8, rue Masséna. Au 3^e étage. — *Angle de la rue Robert* et *rue Ney*. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Foulles. — *Avenue de Noailles*, 17. Maison. Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 14, rue du Gare; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Filiolau, à Rochemard. Au 3^e étage. — *Rue Molière*, 32 et 34. Propr., M. Grammont; arch. MM. Arguillère et Fraissenet, 22, quai de Jayr; entrepr., M. Crépas, au Pont-de-Chéru (Isère). Au 4^e plancher. — *Rue de Bonnel*, 48. Maison. Propr., MM. Agat et Garande; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande, 72, rue Dunois. Couvert. — *Quai des Brotteaux*, 12. Maison. Propr., M. Duc; arch. M. Rostagnat; entrepr., MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; charp., M. Despeyroux, 252, rue Vendôme et M. Descotes, 118, rue de la Pyramide. Au 2^e plancher. — *Rue Garibaldi*, 43. Propr., Maison. M. Délage; entrepr., M. Mayot, 11, rue Charpeney. Foulles. — *Rue Malesherbes*, 8. Maison. Propr. et arch., M. Clermont, 8, rue Bât-d'Argent; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. Au 4^e plancher. — *Boulevard des Brotteaux*, 20. Maison. Propr., M. Terry; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Belligon, 24, rue Childebert; charp., M. Grépat, 134, rue Boileau. Au 3^e étage. — *Angle nord-ouest des rues Cuvier* et *Masséna*. Exhaussement. Propr., M. Faure; arch., M. Baudet, entrepr., M. Thomas, 8, rue Chaponnay; charp., M. Grépat, 134, rue Boileau. Couvert. — *Rue Tronchet*, 53. Maison. Propr., M. Blanc, 101, rue Pierre-Corneille; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpey. Fondations. — *Rue Garibaldi*, 46, angle de la rue du Crillon. Démolition et reconstruction d'une maison. Propr., M. Gaillard, 8, place Perrache; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin. Foulles. — *Rue Bugaud*, 13. Maison. Propr., M. Chivot; arch., M. Curieux, 46, rue Franklin; entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital. Foulles. — *Cours Lafayette*, 135. Maison. Propr. entrepr., M. Leduc, 15, rue de Béarn. Fondations.

Banlieue. — *Cours Lafayette prolongé*, angle du passage des Peupliers. Maison. Propr. et entrepr., M. Tauty, 19, rue Saint-Marcel; arch., M. Cadet, 77, rue Ney. Couvert.

Ain. — Reconstruction de la préfecture; arch., M. Ferré; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin, Lyon.

Bully. — Maison et tir. Propr., M. Gimètre, établissement des eaux; arch., M. Boyon; entrepr., M. Gomme. — Chalet. Propr., M. Pignard; arch., M. Henry; entrepr., M. Varon. — Murs du château. Propr., M. Gillet; entrepr., M. Varon.

Chessy-les-Mines (Rhône). — Château. Propr., M. Pitiot; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., MM. Badadan et Chirey.

Monplaisir. — *Rue Saint-Victor*, 6. Propr., M. Brun; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Canque, route de Grenoble. Couvert. — *Rue des Charmettes*. Maison. Propr., M. Volin; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., MM. Canque et Plazanet. Couvert.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 17 juillet. — Cure de Saint-Germain-sur-l'Arbresle. M. Moleton, à Lyon, rue de la Villette, adjud. à 0 fr. 60 p. 100.

Rhône. — Le 20 juillet. — Mairie de la Mulatière. Construction d'un groupe scolaire et école maternelle. Mont., 113.848 fr. 25. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierres de taille, ciments, etc. Mont., 59.154 fr. 75. M. Buchenaud, à Lyon, adjud. à 24 fr. p. 100. — 2^e lot. Charpente en bois. Mont., 19.049 fr. 50. M. Henry, à Lyon, adjud. à 23 fr. 15 p. 100. — 3^e lot. Menuiserie, parquets. Mont., 17.461 fr. 50. M. Dusser, à La Mulatière, adjud. à 25 fr. p. 100. — 4^e lot. Serrurerie et travaux en fer. Mont., 6.707 fr. 50. M. Meunier, à La Mulatière, adjud. à 31 fr. p. 100. — 5^e lot. Lâtrerie, peinture, vitrerie, papiers peints. Mont., 9.179 fr. M. Calmel, à Lyon, adjud. à 23 fr. 35 p. 100. — 6^e lot. Ferronnerie, plomberie, zinguerie. Mont., 3.296 fr. M. Faure, à Lyon, adjud. à 38 fr. 33 p. 100.

Ville de Lyon. — Un décret de M. le Président de la République, en date du 9 juin 1887, a approuvé la soumission présentée par les sieurs Guer et Blanc, entrepreneurs de serrurerie, rue Bât-d'Argent, 23, en vue des travaux de serrurerie à exécuter à la Faculté de médecine, grillages pour fenêtre de sous-sols.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 11 juin 1887 a approuvé la soumission présentée par M. Domer, artiste peintre, rue de la Bourse, 55, en vue de l'exécution de deux panneaux décoratifs à l'Hôtel de ville.

— Par décision, en date du 20 juin 1887, M. le Préfet du Rhône a approuvé, une soumission consentie par M. Clot fils, libraire éditeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, pour la fourniture d'un jeu de douze cloches nécessaires au répertoire d'opéra.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 16 juin 1887, a approuvé la soumission présentée par M. Ancel, administrateur de la C^e du gaz de Lyon, en vue des travaux de réparations et d'entretien à exécuter en 1887 pour l'éclairage public.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 16 juin 1887 a approuvé la soumission présentée par les entrepreneurs dont les noms suivent, en vue des travaux à exécuter à la grande bibliothèque de la ville de Lyon : MM. Parot, rue Vendôme, 57, maçonnerie; V^e Bougarde, rue de la Platière, 3, menuiserie; Guer et Blanc, rue Bât-d'Argent, 23, serrurerie; Fournier, rue de la Martinière, 7, plâtrerie et peinture.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 16 juin 1887, a approuvé la soumission présentée par le sieur Dumora, Germain, rue d'Amboise, 6, en vue des travaux de menuiserie à exécuter aux chalets urinoirs et bâtiments dépendant du service de la voirie.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 16 juin 1887, a approuvé les soumissions présentées par MM. Mermet et Vernay, géomètres, rue Rodin, 20, en vue de la confection de 29 feuilles du plan de Lyon au 1/500^e et de la triangulation et levé du plan de la partie nord de la Guillotière et de la totalité des Brotteaux.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 16 juin 1887, a approuvé les soumissions présentées par M. Rembiélski, cours Lafayette, 8, pour l'autographie de 29 feuilles du plan de Lyon au 1/500^e et pour l'établissement d'une partie du plan général de la ville de Lyon au 1/2000^e.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 21 juin, a approuvé la soumission présentée par le sieur Campagnet, rue Moncey, 51, en vue des travaux de sculpture à exécuter au fronton de la Faculté de médecine.

Ain. — Le 10 juillet. — Mairie de Rané. Construction d'une salle de classe. Mont., 6.604 fr. 20. M. Bernard, à Savigneux, par Ars-sur-Formans, adjud. à 3 fr. p. 100.

Aisne. — Le 15 juillet. — Mairie de Chauny. Construction d'une école de garçons avec école primaire supérieure. — Terrasse, maçonnerie, 66.476 fr. 85. M. François Alphonse, à Saint-Quentin, adjud. à 14 fr. p. 100. — Ferronnerie, 19.520 fr. 25. M. François Alphonse, adjud. à 13 fr. p. 100. — Charpente, 12.214 fr. 35. M. François Alphonse, adjud. à 21 fr. p. 100. — Couverture, 7.565 fr. 95. M. Achille Herblot, à Chauny, adjud. à 23 fr. p. 100. — Menuiserie, 19.284 fr. 75. M. F.-A. Coquet, à Saint-Quentin, adjud., à 22 fr. p. 100. — Peinture et vitrerie, 4.994 fr. 50. M. Arthur Pluche, à Chauny, adjud. à 32 fr. p. 100.

Alger. — Le 10 juillet. — Mairie de Boghari. Construction d'un aqueduc voûté pour desservir les eaux provenant du ravin du Ksar. Mont., 17.032 fr. 25. M. Auguste Etienne, à Boghari, adjud. à 1 fr. p. 100.

Alger. — Le 13 juillet. — Bureau de l'inspecteur des forêts à Médéah. Construction d'une maison forestière dans la forêt domaniale des Ouled-Hellel. Mont., 7.323 fr. 63. Non adjugé.

Allier. — Le 13 juillet. — Préfecture. Canal de Berry. Construction d'un bâtiment sur le port de Montluçon pour servir de bureau de navigation, de logement de garde et de magasin. Mont., 12.054 fr. 14. MM. Perrier frères, à Montluçon, adjud. à 18 fr. p. 100.

Allier. — Le 17 juillet. — Mairie d'Hyds. Travaux à l'école. Mont., 1.138 fr. M. Géraud, à Bézenet, adjud. à 15 fr. 50 p. 100.

Alpes-Maritimes. — Le 10 juillet. — Mairie de Bur. Construction d'un abattoir. Mont., 9.600 fr. M. Nugues, à Grasse, adjud. à 17 fr. 50 p. 100.

Alpes-Maritimes. — Le 12 juillet. — Sous-préfecture de Grasse. Construction d'une maison d'école à Coursegouttes. Mont., 12.570 fr. 80. M. François Ricard, à Vence, adjud. à 3 fr. p. 100.

Aube. — Le 16 juillet. — Préfecture. Travaux de construction d'un pont métallique. Chaussée et maçonnerie, 142.900 fr. M. Eretagne, à Troyes, adjud. à 18 fr. p. 100. — Tablier métallique, 26.000 fr. M. Driout, à Saint-Dizier (Haute-Marne), adjud. à 27 fr. p. 100.

Cher. — Le 26 mai. — Mairie de Rezay. Travaux de charpente à exécuter pour la construction d'une mairie et d'une école. Mont., 4.400 fr. 76. M. Noizat, à Rezay, adjud. à 1 fr. p. 100.

Cher. — Le 29 mai. — Mairie de Massay. Construction d'une maison d'école de garçons à quatre classes. — 1^{er} lot, 24.781 fr. 13. M. Louis Clément, à Reuilly (Indre), adjud. à 17 fr. 21, p. 100. — 2^e lot, 12.059 fr. 96. M. François Launay, à Vierzon, adjud. à 17 fr. p. 100. — 3^e lot, 5.542 fr. 60. M. Eugène Auger, à Saint-Pierre-de-Jards (Indre), adjud. à 21 fr. p. 100. — 4^e lot, 1.404 fr. 07. M. Paul Abbat, à Vierzon, adjud. à 23 fr. p. 100. — 5^e lot, 10.337 fr. 76. MM. Babiliot et Duguet, à Vierzon, adjud., à 16 fr. p. 100.

Côte-d'Or. — Le 17 juillet. — Mairie de Vitteaux. Préau couvert à l'école de garçons. Mont., 3.100 fr. M. Chauveau, à Vitteaux, adjud. à 10 fr. p. 100.

Corrèze. — Le 29 mai. — Mairie d'Argentat. Travaux de reconstruction de l'hospice d'Argentat. Mont., 21.000 fr. M. Louis Delbos, à Saint-Céré (Lot), adjud. à 12 fr. p. 100.

Creuse. — Le 13 juillet. — Hôtel de ville de Guéret. Aménagement du lycée de filles. Canalisation d'eau, 6.029 fr. 17. M. Giraudon, adjud. à 21 fr. p. 100. — Installation d'une horloge, 2.170 fr. M. Henri Lepaute, adjud. à 23 fr. p. 100. — Implantation de jardin et avenue, 5.070 fr. M. Pujol, à Ahun, adjud. à 18 fr. p. 100. — Mobilier, 49.146 fr. 50. M. Daujard, adjud. à 34 fr. p. 100.

Drôme. — Le 29 mai. — Mairie d'Érôme. Etablissement de fontaines publiques. Mont., 13.201 fr. 44. M. François Vagoat, à Valence, adjud. à 17 fr. p. 100.

Gard. — Le 21 mai. — Mairie de Nîmes. Menuiserie, peinture et dallage en ciment à exécuter au Grand-Théâtre. — Gril et cintre, 2.273 fr. 75. M. Donzel, à Nîmes, adjud. à 17 fr. 20 p. 100. — Peinture, 1.701 fr. 93. M. Gray, à Nîmes, adjud. à 20 fr. p. 100. — Tapiserie, 2.717 fr. 45. M. Lombard, à Nîmes, adjud. à 9 fr. 25 p. 100. — Travaux, 879 fr. 50. M. Charbonnier, à Nîmes, adjud. à 30 fr. 25 p. 100. — Construction de nouvelles resserres à l'abattoir aux porcs. Mont., 3.846 fr. 30. M. Pierre Isnard, à Nîmes, adjud. à 17 fr. 87 p. 100. — Dallage en ciment d'un séchoir destiné au salage des peaux au grand abattoir. Mont., 1.292 fr. 44. M. Charbonnier, adjud. à 16 fr. 40 p. 100. — Aménagement d'une école de filles et d'une école maternelle au boulevard de la République. Maçonnerie, 9.762 fr. 34. M. Rebuffat, à Nîmes, adjud. à 21 fr. 25 p. 100. — Plâtrerie, 5.167 fr. 64. M. Lauron, à Nîmes, adjud. à 21 fr. p. 100.

— Menuiserie, 4.760 fr. M. Monnier, à Nîmes, adjud. à 21 fr. 75 p. 100. — Serrurerie, 683 fr. 98. M. Bonneaud, à Nîmes, adjud. à 28 fr. 55 p. 100. — Peinture, 915 fr. 36. M. Adert, à Nîmes, adjud. à 33 fr. p. 100. — Installation des eaux et du gaz, 3.934 fr. 47. M. Vidal, à Nîmes, adjud. à 31 fr. 25 p. 100. — Construction d'une école mixte au mas de Ponge. Maçonnerie, 8.915 fr. 94. M. Fanguin, à Nîmes, adjud. à 10 fr. 05 p. 100. — Plâtrerie, 2.166 fr. 02. M. Antoine Japavaire, à Nîmes, adjud. à 19 fr. p. 100. — Menuiserie, peinture et zinguerie, 2.274 fr. 31. M. Marint, à Nîmes, adjud. à 13 fr. p. 100. — Serrurerie, 1.420 fr. 19. M. Bonneaud, à Nîmes, adjud. à 26 fr. 00 p. 100.

Gironde. — Le 26 mai. — Asile d'aliénés de Bordeaux. Terrassement et maçonnerie pour la construction du nouvel asile sur le domaine de Picon. — 1^{er} lot, 210.000 fr. M. Bernard Déjean, à Bordeaux, adjud. à 13 fr. 17 p. 100. — 2^e lot, 210.000 fr. M. Perriez, rue Mondenard, 44, adjud. à 12 fr. 75 p. 100. — 3^e lot, 250.000 fr. M. Arnault Lamotte, rue Sainte-Eulalie, 43, adjud. à 8 fr. 06 p. 100.

Hérault. — Le 17 juillet. — Mairie de Saint-Christol. Restauration d'un puits et installation d'une pompe. Mont., 3.700 fr. M. Fournier, dit le Frisé, à Saint-Christol, adjud. à 17 fr. p. 100.

Indre. — Le 26 mai. — Mairie de Saint-Christophe-en-Boucherie. Construction de deux salles de classe. Mont., 8.093 fr. 99. M. Dominique Collet, à Saint-Gaultier, adjud. à 21 fr. p. 100.

Isère. — Le 28 mai. — Mairie de Grenoble. Menuiserie pour mobilier scolaire et meubles pour divers services au nouveau lycée. Mont., 83.378 fr. 37. MM. Falcot frères, à Lyon, adjud. à 42 fr. p. 100.

Loire (Haute-). — Le 30 juin. — Ponts et chaussées, route nationale n° 82. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillons entre la place de Belbone et le pont de la Digonnière, sur une longueur de 459 m. 50. Mont., 57.661 fr. 65. M. Milamant, rue d'Annonay, 14, à Saint-Etienne, adjud. à 5 fr. p. 100.

Loire (Haute-). — Le 10 juillet. — Arrondissement d'Yssingeaux, commune de Beaux. Reconstruction de l'église. M. Jeaudeaux, rue de la Loire 9, à Saint-Etienne (Loire), directeur des travaux. M. Fossat, entrepreneur, à Bas-en-Basset, adjud. à 18 fr. 20 p. 100.

Loire. — Le 22 mai. — Mairie de Panissières. Construction de l'école de garçons. Mont., 65.003 fr. M. Fleury Brisson, à Saint-Etienne, adjud. à 3 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 17 juillet. — Mairie de Navilly. Agrandissement de l'école des garçons. Mont., 4.699 fr. 45. M. Dupeyrat, à Seurre (Côte-d'Or), adjud. à 17 fr. p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 6 août, 5 h. — Mairie de Villeurbanne. Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Maisons-Neuves. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ciments et tailles. Mont., 47.722 fr. 39. Caut., 2.863 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 14.332 fr. 07. Caut., 859 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 15.619 fr. Caut., 937 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie et vitrerie. Mont., 10.039 fr. 70. Caut., 602 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Mont., 5.308 fr. 30. Caut., 318 fr. — 6^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Mont., 1.868 fr. 45. Caut., 112 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Drôme. — Mercredi 17 août, 2 h. — Préfecture. Route nationale n° 7, de Paris à Antibes. Achèvement du radier du pont de Livron, sur la Drôme. Mont., 45.227 fr. 57. A val., 6.772 fr. 43. Total, 52.000 fr.

Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Lecardonnel, ingénieur, à Valence.

Paris. — Mercredi 17 août, 2 h. — Construction d'un pont à tablier métallique à 2 voies de 20 mètres d'ouverture sur la voie du bassin à flot de la gare des Sables d'Orlonne (terrassements et maçonneries). Mont., 38.836 fr. Caut., 1.300 fr.

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, boulevard d'Enfer, 136, à Paris et au bureau de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, 18, boulevard de l'Ouest, à la Roche-sur-Yon.

Ain. — Dimanche 7 août, 10 h. — Mairie de Servas. Construction d'une classe à Servas et d'une école mixte au hameau de l'Alleyriat. — 1^{er} lot. 3.746 fr. 98. Caut., 190 fr. — 2^e lot. 5.725 fr. 97. Caut., 290 fr.

Les certificats devront être présentés au visa de l'architecte, directeur des travaux, au plus tard le 5 août.

Renseignements à la mairie et au bureau de M. F. Coppé, architecte, 9, avenue de la gare, à Bourg.

Ain. — Dimanche 14 août, 2 h. — Mairie de Birloux. Restauration du bâtiment d'école et construction d'un préau couvert. Mont., 4.789 fr. 64. Caut., 240 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. F. Coppé, architecte, 9, avenue de la Gare, à Bourg.

Allier. — Dimanche 14 août, 1 h. — Mairie de Meillar. Travaux à la nouvelle école de filles. Mont., 3.218 fr. 66. Caut., 100 fr.

Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Lundi 8 août, 3 h. — Mairie de Nice. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Caniveaux et trottoirs. Mont., 55.000 fr. — 2^e lot. Conduites d'eau secondaires de la Vésubie, et bouches d'arrosage et d'incendie. Mont., 330.000 fr. — 3^e lot. Bassins de lavage des égouts à siphons de chasse automatiques. Mont., 125.000 fr. — 4^e lot. Déviation des eaux de la Vésubie au Châteaueu, et canaux de conduite des eaux aux égouts de la vieille ville. Mont., 21.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Côtes-du-Nord. — Jeudi 8 septembre, 1 h. — Mairie d'Ereac. Construction d'une école de garçons. Mont., 23.420 fr. 44.

Renseignements à la mairie.

Creuse. — Dimanche 7 août, 2 h. — Mairie de Peyrabout. Réparations à l'église. Mont., 2.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Creuse. — Dimanche 7 août, midi. — Mairie de Méasnes. Assainissement du cimetière et établissement d'allées. Mont., 590 fr.

Renseignements à la mairie.

Dordogne. — Dimanche 14 août, 2 h. — Mairie d'Eyzeras. Construction d'une maison d'école de garçons et d'une mairie. Mont., 15.500 fr. Caut. 1.000 fr.

Le certificat sera visé par M. Cros-Puymartin, architecte à Périgueux, rue Gambetta, 22.

Drôme. — Lundi 8 août, 2 h. — Mairie de Valence. Artillerie. Adjudication pour la reconstruction d'un bâtiment servant d'atelier à la Cartoucherie de Valence, montant à la somme de 11.537 fr. 69.

Renseignements dans les bureaux de la direction de Grenoble, et dans ceux de la Cartoucherie de Valence.

Doubs. — Vendredi 12 août, 10 h. — Préfecture. Travaux communaux et de chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Fournet-Blancheroche, chemin n° 10. Construction sur

1.036 m. Mont., 5.499 fr. 15. Caut., 180 fr. — 2° lot. Fallérans, Verdierfontaine, Voire, chemin n° 2°. Construction sur 2.316 m. Mont., 11.169 fr. 69. Caut., 370 fr. — 3° lot. Vellerot et Vyt-les-Belvoir, chemin n° 33. Rectification sur 360 m. Mont., 1.636 fr. 63. Caut., 55 fr. — 4° lot. Septfontaines, chemin n° 41. Construction sur 1.039 m. Mont., 12.300 fr. Caut., 410 fr. — Chemins d'intérêt commun. — 5° lot. Thoraise, chemin n° 5. Construction sur 480 m. Mont., 7.087 fr. 73. Caut., 230 fr. — 6° lot. Besançon et Avanne, chemin n° 6. Rectification sur 2.537 m. Mont., 11.594 fr. 49. Caut., 370 fr. — 7° lot. Glay, chemin n° 21. Rectification sur 240 m. Mont., 3.977 fr. 64. Caut., 140 fr. — 8° lot. Id. sur 1.120 m. Mont., 9.248 fr. 76. Caut., 310 fr. — Chemins stratégiques. — 9° lot. Besançon, chemin n° 7. Construction sur 1.385 m. Mont., 14.704 fr. 37. Caut., 1.500 fr. — 10° lot. Pontarlier, chemin n° 17. Mont., 35.427 fr. 77. Caut., 1.160 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. — 11° lot. Fontain, chemin n° 2. Rectification sur 550 m. Mont., 1.077 fr. 89. Caut., 130 fr. — 12° lot. Chouzelot, chemin n° 1. Construction sur 395 m. Mont., 1.837 fr. 13. Caut., 60 fr. — 13° lot. Flagey-Amancey, chemin n° 4. Construction sur 976 m. Mont., 3.998 fr. 79. Caut., 130 fr. — 14° lot. Vaux-les-Prés et Chemaudin, chemin n° 1. Construction sur 463 m. Mont., 4.909 fr. 75. Caut., 160 fr. — 15° lot. Réparations au clocher d'Amancey. Mont., 1.200 fr. Caut., 40 fr. — 16° lot. Construction de bassins de fontaines à Montfaucon. Mont., 2.831 fr. 43. Caut., 109 fr. — 17° lot. Réparations à la maison d'école de Chantrens. Mont., 2.250 fr. Caut., 75 fr. — 18° lot. Réparations à l'église d'Avanne. Mont., 1.161 fr. Caut., 35 fr. — 19° lot. Réparations à l'église de Bathervans. Mont., 2.323 fr. 50. Caut., 80 fr. — 20 lot. Réparations au chalet de fromagerie à Mérey-sous-Montroind. Mont., 2.450 fr. Caut., 80 fr. — 21° lot. Construction des murs de cimetière à Fourg. Mont., 908 fr. 20. Caut., 30 fr.

Renseignements à la préfecture (2° division).

Eure-et-Loir. — Samedi 13 août, 2 h. — Préfecture. Route nationale n° 155. Rechargement de la chaussée entre les bornes kilom. n° 60 k. et 61 k. Mont., 18.870 fr. A val., 4.170 fr. Caut., 730 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication par M. Cahen, ingénieur des ponts et chaussées, à Chartres, 10, rue de Beauvais.

Renseignements : 1° dans les bureaux de la préfecture (2° division); 2° dans les bureaux de M. Lebret, ingénieur des ponts et chaussées, à Châteaudun.

Gironde. — Jeudi 18 août, 3 h. — Mairie de Bordeaux. Grilles de clôture au Parc bordelais. — 1° lot. Grilles courantes. Mont., 19.260 fr. 64. Caut., 960 fr. — 2° lot. Entrée princip. Mont., 32.664 fr. Caut., 1.630 fr. — 3° lot. Portes des pans coupés. Mont., 11.904 fr. 50. Caut., 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Hérault. — Lundi 8 août, 2 h. — Mairie de Cette. Construction d'une halle couverte. — 1° lot. Démolitions, déblais, maçonnerie, dallage en ciment, étaux en pierre, etc. Mont., 84.973 fr. 61. A déduire la valeur nette des matériaux de démolition. Mont., 3.560 fr. Reste net. Mont., 81.413 fr. 61. Caut., 5.000 fr. — 2° lot. Construction métallique, grosse ferronnerie et fontes. Mont., 221.848 fr. Caut., 11.000 fr. — 3° lot. Charpenterie. Mont., 19.000 fr. Caut., 950 fr. — 4° lot. Couverture en zinc. Mont., 18.000 fr. Caut., 900 fr. — 5° lot. Menuiserie et serrurerie. Mont., 15.137 fr. 76. Caut., 750 fr. — 6° lot. Peinture et vitrerie. Mont., 11.000 fr. Caut., 550 fr.

Renseignements à la mairie.

Hérault. — Dimanche 7 août, 2 h. — Mairie de Montagnac. Etablissement d'une distribution d'eau. — 1° lot. Puits et galeries de captage, bâtiment des machines, réservoirs, lavoirs, etc. Mont., 114.843 fr. 11. — 2° lot. Canalisation, fontainerie, robinetterie, etc. Mont., 54.397 fr. 50.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux du directeur des travaux, à Montpellier, rue Rondelet, n° 7.

Isère. — Dimanche 7 août, 3 h. — Mairie de Sassenage. Construction de fontaines publiques aux Côtes-de-Sassenage. Mont., 6.700 fr. Caut., 330 fr.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 11 août, 2 h. — Préfecture. Chemin de Saint-Claude à la Cluse. Alimentation d'eau des stations de Saint-Claude et de Mollinges. Mont., 71.104 fr. 92. A valoir, 7.895 fr. 08.

Le certificat de capacité sera visé par M. Moron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Puits-Salé, à Lons-le-Saunier, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (2° division), 2° dans les bureaux de M. Monnet, ingénieur ordinaire, à Bourg, rue Vieille-Charité, n° 4.

Loire-Inférieure. — Jeudi 11 août, midi. — Mairie de Saint-Etienne-de-Corcoué. Construction de l'hospice civil Lejeune et d'une chapelle y attenante. — 1° lot. Terrassements, maçonnerie, 49.542 fr. 78 pour l'hospice et 9.036 fr. 52 pour la chapelle. Caut., 6.000 fr. — 2° lot. Charpenterie, 13.585 fr. 44 et 1.336 fr. 85. Caut., 1.500 fr. — 3° lot. Couverture, 5.031 fr. 17 et 432 fr. 84. Caut., 600 fr. — 4° lot. Plomberie, zinguerie, 2.634 fr. 54 et 361 fr. 22. Caut., 300 fr. — 5° lot. Menuiserie, 9.978 fr. 86 et 2.400 fr. 14. Caut., 1.400 fr. — 6° lot. Serrurerie, gros fers, 8.035 fr. 45 et 1.339 fr. 30. Caut., 950 fr. — 7° lot. Plâtrerie, 4.539 fr. 66 et 715 fr. 57. Caut., 600 fr. — 8° lot. Peinture et vitrerie, 3.285 fr. 47 et 422 fr. 47 et 422 fr. 84. Caut., 400. A valoir, 3.243 fr. 93 et 4.254 fr. 72.

Renseignements dans le bureau de M. G. Lafont, architecte, 2, impasse Rozière, à Nantes.

Puy-de-Dôme. — Mercredi 17 août, 2 h. — Préfecture. Travaux à l'hospice Sainte-Elisabeth à Rochefort-Montagne. — 1° lot. Captage et distribution des sources. Mont., 4.864 fr. 71. — 2° lot. Portail, clôture, buanderie, lavoir. Mont., 9.305 fr. — 3° lot. Calorifère et fourneau. Mont., 7.506 fr. 98. — 4° lot. Fourniture de lingerie. Mont., 3.055 fr. 36. — 5° lot. Fourniture de meubles. Mont., 5.693 fr. 93.

Renseignements à la préfecture (4° division).

Saône-et-Loire. — Lundi 8 août, 1 h. — Sous-préfecture de Louhans. Travaux communaux et de chemins vicinaux. — 1° lot. Construction d'une école de filles et fourniture d'un mobilier scolaire à Authumes. Mont., 15.181 fr. 33. — 2° lot. Chemin n° 7. Construction sur 324 m., aux Ormes. Mont., 3.801 fr. — 3° lot. Chemin n° 3. Construction sur 900 m., à Planois. Mont., 5.400 fr. — 4° lot. Chemin n° 11. Construction sur 900 m., à Saint-Germain-du-Bois. Mont., 7.000 fr. — 5° lot. Chemins n° 5, 10, 11, 12, 13 et 14. Ouvrages d'art et empiérement à Branges. Mont., 8.608 fr. — 6° lot. Chemin n° 5. Construction sur 500 m., à Meneireuil. Mont., 3.900 fr. — 7° lot. Chemin n° 8. Construction sur 1.740 m., à Sainte-Croix. Mont., 6.800 fr. — 8° lot. Chemin n° 7. Empiement sur 315 m., à Sornay. Mont., 1.400 fr. — 9° lot. Chemin n° 9. Construction sur 200 m., à Bruailles. Mont., 2.900 fr. — 10° lot. Chemins n° 6, 7 et 11. Construction sur 3.600 m., à Montpont. Mont., 24.700 fr. — 11° lot. Chemin n° 7. Construction sur 1.536 m., à Serley. Mont., 9.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication par l'architecte ou l'agent voyer d'arrondissement.

Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Jeudi 12 août, 10 h. — Sous-préfecture d'Aibertville. Appropriation d'écoles mixtes à Beaufort. — 1° lot. La Pierre. Mont., 2.130 fr. 14. A val., 470 fr. Caut., 130 fr. — 2° lot. Villes. Mont., 2.285 fr. 70. A val., 653 fr. Caut., 147 fr. —

3° lot. Bersend. Mont., 2.043 fr. 00. A val., 474 fr. Caut., 126 fr. — 3° lot. Praz. Mont., 3.805 fr. 31. A val., 200 fr. Caut., 200 fr. — 5° lot. La Frasse. Mont., 3.187 fr. 27. A val., 215 fr. Caut., 185 fr. — 6° lot. Mont., 1.027 fr. 17. A val., 237 fr. Caut., 63 fr. — 7° lot. La Dray. Mont., 4.599 fr. A val., 162 fr. Caut., 238 fr.

Renseignements à la mairie de Beaufort, du 11 et 23 juillet inclusivement, et à partir du 25 du même mois à la sous-préfecture.

FOURNITURES

MINISTÈRE DE LA MARINE

Toulon, 10 août. — Gaïac en billes. Dép., 650 fr. Caut., 1.300 fr.

Toulon, 10 août. — Toiles pour drap de lit d'officiers et de soldats ou de malades. Dép., 4.100 fr. Caut., 8.500 fr.

Toulon, 10 août. — 200.000 kil. foyols, non logés, livrables en 4 lots. Dép., 550 fr. Caut., 1.100 fr.

Rochefort, 11 août. — Coiffes pour chapeaux de paille, bonnets de travail et couvre-nuque.

Toulon, 17 août. — Bois de diverses essences. — 1° lot. Dép., 850 fr. Caut., 1.700 fr. — 2° lot. Dép., 350 fr. Caut., 700 fr.

Lorient, 17 août. — 1.600 kil. minium. Dép., 300 fr. Caut., 600 fr.

Rochefort, 18 août. — Pantalons et vareuses en toile rousse pour l'habillement des troupes (pour trois ans).

Lorient, 24 août. — 20.000 kil. sardines à l'huile, en 4 lots. 10.000 kil. jeunes maquereaux à l'huile, en 2 lots. Dép., 575 fr. par lots de sardines et 350 fr. par lots de maquereaux. Dép., 1.150 fr. par lot de sardines et 700 fr. par lot de maquereaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Chambéry, 6 août. — 1.000 qx blé tendre.

Grenoble, 6 août. — 50 qx riz, 100 qx haricots, 630 qx avoine.

Lyon, 6 août. — 100 qx blé tendre; 2.000 qx haricots; 10 qx sucre; 5.000 qx foin; 1.000 qx luzerne; 5.000 qx paille de froment; 2.000 qx avoine.

Constantine, 16 août. — 20.000 qx orge, récolte de 1887.

Paris. — Samedi 6 août, 2 h. — Fournitures de 20.000 ceintures de flanelle (18 lots). Cahier des charges, modèles et échantillons-types, dans tous les magasins administratifs de l'habillement de l'intérieur et dans ceux des places d'Alger, d'Oran et de Philippeville.

Les demandes d'admission à soumissionner accompagnées des pièces exigées pour les articles 3 et 4 du cahier des charges devront être remises le 28 juillet au plus tard, au sous-intendant militaire chargé du service des magasins centraux, à Paris, 18, rue Saint-Dominique.

HOPITAUX CIVILS

Châtillon (Côte-d'Or), 4 août. — Fourniture de bois de chauffage à faire à l'hospice en 1888.

Renseignements à l'économat.

Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), 5 août. à l'hôpital. — Fournitures de 500 tonnes de houille et 200 m. c. de bois de chauffage.

Cahier des charges au secrétariat, à l'hôpital.

Côte-d'Or. — Samedi 13 août, 3 h. — Mairie de Dijon. Fourniture de 90 stères de bois de chauffage non écorcé, nécessaires au bureau de bienfaisance en 1887-1888. Renseignements à la mairie.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Boulevard de l'Hippodrome. Acq., M. E. Rampon, rue de la Bourse, 41. — Grande-Rue de Cuire, 43 et 45. Acq., M. Jamet à Saint-Jean-de-Toulous. Rue Célou, 10. Acq., Madame veuve Manet, 11, rue Hippolyte-Flandrin (28.600 fr.). — Cours Morand, 4. Acq., Madame veuve Charles Leclere, 31, rue Saint-Joseph. — Rue Imbert-Colomès, entre la rue Caponi et la montée de la Grande-Côte. Acq., M. Jallet. M. Chaîne, avoué.

Lyon. — Rue Transversale, 9. Acq., M. M. Chapelle, à la Demi-Lune. — Rue Saint-Pierre-de-Vaise, 51. Acq., M. Lauvergne, entrep., rue Jacquard, 4. — Boulevard du Nord. Acq., Madame veuve Ricard, rue de l'Hôtel-du-Ville, 108. — Côte Saint-Sébastien, 13 et rue Mottet-Gérando, 13. Acq., M. Micol, place Croix-Paquet. — Rue de la Barre, 16. Acq., M. P.-J. Cottin, à Jujurieux (360.000 fr.). — Rue Vauvecon, 8. Acq., M. Murat, quai Fulehiron, 1.

Monplaisir. — Aux Maisons-Neuves, 51. Acq., M. Verger, rue de la Victoire (15.100 fr.).

Montchat. — Au même lieu. Acq., Mademoiselle Goujon, cours Gambetta, 62.

Demi-Lune. — Lieu à Champover. Acq., Madame veuve Reverchon, place Sathornay, 1.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or. — Lieu à l'Archière. Acq., M. Cl. Dumaine, avenue de Saxe, 106, Lyon.

Vénissieux. — Lieu au Puyssor. Acq., M. Bourgeois, Grande-Rue de la Guillotière, 90. — Au même lieu. Acq., Mademoiselle J.-M. Gaillard, à Vénissieux.

Ecully. — Lieu aux Plaines. Acq., M. Bonnet.

Monplaisir. — Rue Saint-Victor, 8. Acq., M. Boudin, 5, rue Saint-Victor.

TERRAINS

Lyon. — Boulevard des Brotteaux. Acq., M. Revol, rue Servient, 61. — Rue de Vendôme, de Chartres et de l'Arquebuse. Acq., M. Versavaud, 14, rue Calas (41.800 fr.). — Cours Vitton-prélongé, 7. Acq., les Hospices civils de Lyon (1.010 mètres).

Charpennes. — Rue des Chanées. Acq., les Hospices civils de Lyon (1.486 mètres). — Au même lieu. Acq., les Hospices civils de Lyon (1.700 mètres).

Villeurbanne. — Lieu à l'Abîme. Acq., les hospices civils de Lyon (1.700 mètres).

Soucieux-en-Jarret. — Lieu au Furon. Acq., M. J. Bonnet.

Montchat. — Angle des rues Louis et du cours Vitton (240 mètres). Acq., M. Richalet.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — 9 juin. Gourd et Dubois, plomberie et appareils à gaz, suite de Boutel et Cie, rue Dugas-Moutbel, 18, etsuccursale à Paris, rue Saint-Antoine, 170. Collective 5 ans. Capit., 100.000 fr.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Dictionnaire juridique et pratique de la propriété bâtie. Lois, usages, coutumes, jurisprudence du bâtiment et du voisinage, par MM. HENRI RAYON, architecte, et G. COLLET-CORBINIÈRE, avocat à la Cour d'appel de Paris. Deuxième volume, premier fascicule. Librairie ANDRÉ, DALY FILS et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Blanc et Noir; la Décoration géométrique, par M. P. FAURÉ, architecte. Librairie ANDRÉ, DALY FILS, ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 2.200 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix: 4 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ Manuel des Entrepreneurs, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Le Décorateur. Murbres et Bois, par LEFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison: 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché: 40 fr. — Librairie ANDRÉ, DALY FILS et C^{ie}, 51, rue des Écoles, Paris.

Les sept premières années du journal: LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant quatre beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco: 72 fr.

RECUEIL D'ÉLÉMENTS
DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées
Membre associé de la Société Nationale des Architectes de France

Ouvrage entier comprenant: Les Chargements. — Transports. — Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. — La Charpente en bois. — Les Couvertures. — Les Carrelages. — Les Pavages. — La Plomberie, le Zingage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie et Charpente métallique. — La Plâtrerie. — La Vitrierie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure.

Prix: 7 fr. — Complément seul: 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la «Construction Lyonnaise» et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Envoi franco contre mandat-poste dont les récépissés servent d'acquit.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

L'Imprimeur-Gérant. PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges indodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Étienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTES, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Étienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, ételés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux, du Valbonnais, Verieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et latès. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE. Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POUMEYROT, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — THOMÉ, ARMANET et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Porte-Vois, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — HOGEX, avenue de Saxe, 116. — Boîte place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums,

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **PJEAUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

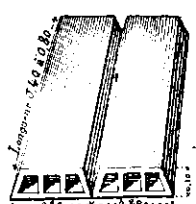
PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉPÊCHE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

PIÈRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DURIAZ** jeune, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantiers bas port du Pont Lafayette.

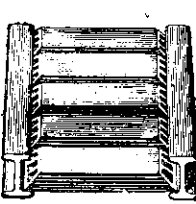
MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.



3 Médailles d'Or

1 Médaille d'Argent



Hourdis Creux en Terre Cuite

A POSER ENTRE

SOLIVES EN BOIS ET FERS A I

SYSTÈME DINZ-DERAIN, BRÉVÉTÉS S. G. D. G.

HOUDIS CREUX SYSTÈME PERRIÈRE AINÉ

Brevetés s. g. d. g. et médailles aux Expositions de Paris 1878, 1879, 1880 et 1881

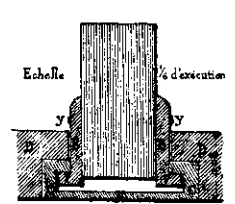
Fabriqués par DERAIN et DINZ

J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE ET DE LA LOIRE

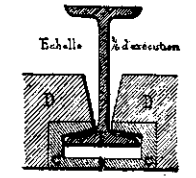
Rue Constantine, 4, Lyon

ENTREPOT : RUE DES DOCKS, 25, LYON-VAISE



Echelle 1/2 d'exécution

Elevation suivant une coupe verticale de la solive montrant la disposition des agrafes B, celle des plaques C et les extrémités entaillées des briques D.



Echelle 1/2 d'exécution

Fer à T - C plaques en terre cuite blindant la solive en fer - D brique creuse formant hourdis.

LA BOURSE LYONNAISE, Journal financier hebdomadaire — Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES ET REGISSEURS D'IMMEUBLES

Un propriétaire actif et très au courant des affaires, présentant sous tous les rapports et en toutes façons toutes les références et garanties possibles, demande succession ou association à titre spécial de solliciteur à la recherche des affaires et au besoin à la surveillance de la Comptabilité d'une importante gestion d'immeubles à Lyon. — S'adresser AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, n° 5275.

CIMENT POUR LA PIERRE

PAPIERS & TOILES A POLIR, VERRÉS & ÉMERISÉS

TIXIER Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-5, LYON

Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

SERRURERIE ARTISTIQUE

ANCIENNE MAISON PINAY

RAOULX Frères & THERMOZ

BREVETÉS s. g. d. g. — 50 MÉDAILLES

Rue de Vendôme, 183, à LYON

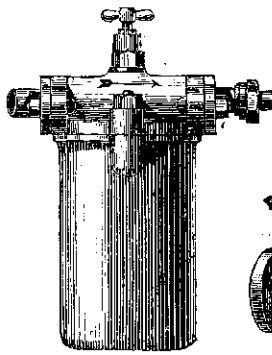
Grillage en fer forgé, Balcons, Balustrades
Rampes, Claires-Voies, Croisées en fer pour usines, Marquises
Ciel ouvert, Kiosques, Vérandas, Ponts, Serres
Jardins d'hiver, Clôtures légères pour Châsses, Jardins
et Prairies en Grillages ronces et Fils de fer
Meubles de Jardins en fer tordu sans rivures, Chaises
Fautouils, Canapés droits et cintrés, etc.
Châssis de couches, Bâches en fer, Entourages de Tombes
et de Bassins, Porte-toutelles, Égouttoirs, Bordures
Gazon, Volières, Faisanderies, Chenil, Poulailiers, Lapinières
Parcs à Bestiaux et à Volailles. Spécialité de Clôtures
en fer à T pour Propriétés agricoles. Piquets pour Vignes
Tables ordinaires et perforées. Bancs droits
et américains. Bancs à tente mobile. Tables-parasols.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE

PITRAT AINÉ
LYON. 4, Rue Gentil, 4. LYON

VIAILLY & C^{IE} B. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE. — LYON



Purgeur type 2



Robinet diamant

Purgeur automatique, système pratique et durable extrayant les eaux qui se forment par la condensation dans les chauffages à la vapeur. — Prix : 18, 26, 40, 55 francs.

Régulateur automatique réglant la pression de vapeur, par conséquent la température dans les chauffages; on l'emploie également pour l'air comprimé.

Petit robinet diamant à l'usage de la vapeur; sa durée d'étanchéité parfaite est incomparable à tout autre genre de petits robinets, orifice depuis 12 mm jusqu'à 20 mm.

Robinet-Vanne à double fermeture à étanchéité durable et parfaite pour vapeur.

Robinet-Vanne à soupape, Soupape de retenue, etc.

NOTA. — La Maison VIAILLY et C^{ie} ne construit que des articles perfectionnés, qui ont fait leurs preuves à l'usage depuis de longues années; les articles de peu de durée ou peu pratiques ne rentrent pas dans sa spécialité.

TRAVAUX DE SERRURERIE POUR BATIMENTS

MARQUISES — TENTES-ABRI — VÉRANDAS
TRAVAUX D'ART POUR SERRES, JARDINS, PARCS

GABRIEL GENTON

Professeur de Forge à l'École Centrale Lyonnaise

AUTEUR DE LA MARQUISE DU MAGASIN GÉNÉRAL, PLACE DU PONT, 13, LYON-GUILLOTIÈRE
Rue Hippolyte-Flandrin, 13, LYON

Travaux en Asphalte & Parquets sur Bitume

L. ROUX & A. PAVY, entrepreneurs
LYON. — Quai de la Charité, 45. — LYON

MM. ROUX et PAVY ont importé à Lyon l'industrie nouvelle des Parquets sur Bitume. Ce genre de travail arrête complètement l'humidité et réunit toutes les conditions de solidité, de propreté, d'hygiène et d'économie.